



# Aperçu d'EACL

En tant que société d'État fédérale, EACL a pour mandat de soutenir la science et la technologie nucléaires et d'exercer les responsabilités du gouvernement du Canada en matière de déclasséement et de gestion des déchets radioactifs.

EACL reçoit du financement du gouvernement fédéral afin de s'acquitter de son mandat et rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministère des Ressources naturelles du Canada. Elle tire également parti de ses capacités uniques sur ses sites pour appuyer l'industrie et d'autres tiers sur une base commerciale.

EACL remplit son mandat aux termes de contrats à long terme de gestion et d'exploitation de ses sites avec le secteur privé.

## Table des matières

|                                                  |    |
|--------------------------------------------------|----|
| Bâtir un avenir axé sur la science               | 1  |
| Message du président du conseil d'administration | 4  |
| Message du président et premier dirigeant        | 6  |
| Présentation des résultats                       | 10 |
| Rapport de gestion                               | 21 |
| État financiers consolidés                       | 31 |
| Gouvernance d'entreprise                         | 60 |



Image conceptuelle du campus revitalisé des Laboratoires de Chalk River.

## BÂTIR UN AVENIR AXÉ SUR LA SCIENCE...

Grâce à une collaboration avec l'exploitant de nos sites, les Laboratoires Nucléaires Canadiens (« LNC »), ainsi qu'à un investissement de 1,2 milliard de dollars du gouvernement du Canada, EACL entreprend la revitalisation de ses Laboratoires de Chalk River. Nous bâtissons un campus de science et technologie de classe mondiale en investissant dans des infrastructures scientifiques nouvelles et renouvelées, ainsi que des infrastructures de soutien du site, contribuant ainsi aux objectifs du Canada pour l'avancement de la science et de l'innovation pour les décennies à venir.

## ... TOUT EN S'ACQUITTANT DE NOS RESPONSABILITÉS ENVIRONNEMENTALES

Dans le cadre de nos activités des 60 dernières années dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires, y compris la production d'isotopes médicaux qui a été bénéfique pour des milliards de personnes dans le monde entier, des déchets radioactifs ont été produits. Nous avons la responsabilité de nettoyer nos sites, de gérer nos déchets radioactifs et de protéger l'environnement. Cela signifie que nous devons décontaminer des bâtiments, assainir des terrains contaminés et confiner les déchets radioactifs pour protéger l'environnement. Il nous incombe de relever ces défis dès maintenant afin de ne pas les léguer aux générations futures.

# BÂTIR UN AVENIR AXÉ SUR LA SCIENCE

EACL est à l'avant-garde des innovations scientifiques et technologiques nucléaires canadiennes depuis les années 1940. Notre expertise en sciences nucléaires a été appliquée à la physique, à la métallurgie, à la chimie, à la biologie et au génie, conférant d'importants avantages au Canada et aux Canadiens. Notre production d'isotopes médicaux a été bénéfique pour des milliards de personnes dans le monde entier.

## Revitalisation des Laboratoires de Chalk River

Près de 75 ans après le début des activités de Chalk River, EACL a maintenant le mandat de renouveler les Laboratoires de Chalk River afin de les transformer en un complexe moderne de science et technologie nucléaires de classe mondiale.

Nous nous attaquons aux défis environnementaux et nettoyons les sols contaminés du plus grand complexe de science et technologie nucléaires du Canada afin de permettre...

## un investissement de 1,2 milliard de dollars

sur 10 ans dans des installations scientifiques nouvelles et renouvelées et dans l'infrastructure de soutien des sites.



## Les Laboratoires de Chalk River ouvrent des perspectives de recherche sur les découvertes scientifiques futures dans des disciplines telles que....

### La sécurité frontalière

D'ici 2025, les LNC mettront au point une technologie permettant de détecter les matières nucléaires à l'intérieur des conteneurs d'expédition, ce qui améliorera la sécurité aux frontières canadiennes.



### La cybersécurité

En examinant la cybersécurité dans les systèmes de contrôle industriel, la recherche sur la cybersécurité visera à améliorer la sécurité et la prospérité des Canadiens et de nos infrastructures.



## LA SCIENCE NUCLÉAIRE



### L'environnement

S'appuyant sur des décennies d'expérience, les LNC poursuivront leurs recherches sur la façon dont les matières radioactives peuvent interagir au sein des écosystèmes partout au Canada.



### L'énergie propre

D'ici 2026, les LNC démontreront à quel point la technologie des petits réacteurs modulaires peut constituer un moyen sûr et propre de fournir de l'énergie aux Canadiens, y compris dans les collectivités éloignées et les industries d'extraction des ressources.



### La santé

La recherche sur les isotopes émetteurs de particules alpha aidera à lutter efficacement contre le cancer et d'autres maladies en ciblant les traitements directement sur les tumeurs, limitant ainsi les dommages causés à d'autres parties du corps.



## MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



La contribution et les réalisations passées d'EACL dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires sont indéniables. Au fil des ans, EACL a développé des technologies qui ont eu des répercussions sur la santé humaine, la production d'énergie à faible émission de carbone, la sûreté, la sécurité et la protection de l'environnement.

Depuis 1957, le réacteur national de recherche universel (« NRU ») a été au centre de bon nombre de ces percées. Le réacteur NRU a été mis à l'arrêt complet le

31 mars 2018 et j'aimerais prendre un moment pour reconnaître la contribution de cette installation scientifique, l'une des plus productives du Canada. Le réacteur NRU a contribué directement et indirectement à la technologie nucléaire du Canada en permettant le développement du réacteur CANDU et de l'industrie connexe de 6 milliards de dollars ainsi que les découvertes et la production d'isotopes médicaux.

Il est maintenant temps de se tourner vers l'avenir et de s'engager dans des travaux de recherche et de développement qui serviront de base aux prochaines percées. Grâce à un engagement clair du gouvernement du Canada, l'avenir des Laboratoires de Chalk River est prometteur. Nous maximiserons l'investissement de 1,2 milliard de dollars pour revitaliser les Laboratoires et construire un complexe de science et technologie nucléaires moderne et de classe mondiale qui attirera des experts du monde entier, renforcera et maintiendra les capacités du Canada, et contribuera à nos objectifs en matière d'innovation.

Cette transformation est motivée par le travail des Laboratoires Nucléaires Canadiens (« LNC »), qui exploitent les sites d'EACL en notre nom. Après avoir adopté un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur en 2015, EACL a confié aux LNC le mandat de s'acquitter des responsabilités de gestion et de déclassement des déchets radioactifs de manière à protéger l'environnement et à positionner les Laboratoires de Chalk River dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires par la revitalisation du site, la prestation de services scientifiques qui soutiennent le gouvernement du Canada et la prestation de services à des tiers sur une base commerciale.

Ce travail est sur la bonne voie, appuyé par un plan à long terme qui présente la vision des LNC pour les 10 prochaines années et ses plans pour y parvenir. EACL a approuvé ce plan et continue de superviser les activités des LNC afin qu'elles répondent à nos priorités et qu'elles optimisent les ressources pour le Canada. J'ai eu le plaisir de rendre compte du rôle et des activités d'EACL lors d'une réunion publique qui s'est tenue le 8 mai 2017, à Deep River, en Ontario, communauté hôte des Laboratoires de Chalk River.

Une partie importante de notre travail consiste également à gérer nos déchets radioactifs de manière à protéger l'environnement et à servir le mieux possible les intérêts des contribuables. Nous avons la responsabilité de relever ces défis dès maintenant afin de ne pas les léguer aux générations futures. Plus important encore, trouver des solutions pour l'élimination des déchets radioactifs nous permet de protéger l'environnement et de réduire les risques à long terme. En effet, les meilleures pratiques internationales montrent que retarder ces activités ne fait qu'accroître les risques pour les travailleurs et l'environnement, ainsi que les coûts qui y sont associés. Nous avons le savoir-faire, la technologie et l'expertise des LNC pour nous aider à décontaminer de façon sécuritaire les bâtiments, à remettre en état les terrains contaminés et à construire des installations de gestion des déchets qui laisseront nos sites dans un meilleur état.

EACL a continué à rehausser son niveau d'expertise cette année grâce à l'arrivée de nouveaux membres au sein de notre conseil d'administration, soit Carmen Abela, Martha Tory, James Burpee et Philip Jennings. Tout comme les membres actuels du conseil, ces derniers possèdent des expériences diversifiées qui nous permettent de remplir notre mandat (les biographies des membres du conseil sont disponibles à la rubrique Gouvernance d'entreprise du présent rapport). Je veux aussi remercier les membres sortants de notre conseil d'administration, Bob Hamilton et Jim Hall, pour le soutien, l'expertise et la contribution qu'ils ont apportés à l'organisation lors des dernières années. De plus, je suis très heureux de féliciter Richard Sexton pour sa nomination au poste de président et premier dirigeant d'EACL. Nommé en février 2018, M. Sexton apporte une expérience et un talent exceptionnels à notre organisation.

En poursuivant notre chemin au moyen du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, nous continuons à discerner les possibilités pour réduire les risques et protéger l'environnement, pour revitaliser les Laboratoires de Chalk River et pour continuer à faire une différence dans la vie des gens grâce aux importants travaux scientifiques effectués par les LNC dans les domaines de la santé, de la sûreté, de la sécurité, de l'énergie et de l'environnement.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Claude Lajeunesse', with a stylized flourish at the end.

*Claude Lajeunesse, président du conseil d'administration*

## MESSAGE DU PRÉSIDENT ET PREMIER DIRIGEANT



En vertu du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, nous continuons de tirer parti des avantages à plusieurs égards. En se fondant sur les priorités définies par EACL, les LNC ont adopté une vision ambitieuse qui devient déjà une réalité et qui comprend la transformation du site de Chalk River et la décontamination des bâtiments et des zones contaminées par des déchets radioactifs historiques. La mise en œuvre est bien avancée et EACL est satisfaite des résultats atteints à ce jour.

Le plan à long terme des LNC, qui a été approuvé par EACL, ouvre la voie à cette transformation. Certains changements sont visibles – des bâtiments excédentaires sont démolis et des sites contaminés sont en cours d'assainissement – tandis que d'autres se déroulent en arrière-plan, tels que la transformation des processus et le changement de culture. Il est important de noter que tous ces changements favorisent l'exécution sûre et efficace du travail des LNC et contribuent à apporter des avantages significatifs à l'environnement, à la main-d'œuvre, à la collectivité et au Canada.

Plus de 45 bâtiments et installations excédentaires ont été démolis au site de Chalk River depuis la mise en œuvre du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Cette accélération notable du rythme d'exécution a été accomplie en toute sécurité et a contribué à réduire progressivement les obligations environnementales et les coûts d'exploitation pour le Canada, tout en ouvrant la voie à la construction de nouveaux bâtiments scientifiques. Parmi les autres réalisations notables, mentionnons le renouvellement du permis d'exploitation du site de Chalk River pour une période de 10 ans qui a été accordé par la Commission canadienne de sûreté nucléaire, ainsi que le premier stockage de déchets dans l'installation destinée à la gestion des déchets à long terme de Port Hope dans le cadre de l'Initiative dans la région de Port Hope. La stratégie intégrée en matière de gestion des déchets élaborée par les LNC permet également de mieux comprendre et de gérer de manière rentable les responsabilités d'EACL en matière de déchets radioactifs – en aidant à identifier à quel moment et à quel endroit des solutions doivent être trouvées, à quel endroit le besoin de nouveaux projets se fait sentir et où se situent nos lacunes. Enfin, les projets sont livrés de façon plus efficace, l'installation d'emballage et de stockage de combustible en étant un excellent exemple : on s'attend maintenant à ce que le projet soit achevé deux ans plus tôt que prévu, tout en assurant la sécurité des travailleurs, du public et de l'environnement.

L'un des principaux objectifs de la vision des LNC est de préparer le terrain pour un avenir scientifique et technologique prospère qui soit en phase avec les besoins du gouvernement fédéral et ceux des clients commerciaux tout en restant à l'affût des nouveaux développements et possibilités. Il s'agit notamment de mettre l'emphasis sur



l'élaboration de solutions ouvrant la voie à des procédés de médecine nucléaire plus efficaces et mieux ciblés, de soutenir la sûreté et la durée de vie utile des réacteurs, de mettre au point des technologies énergétiques à base d'hydrogène et du combustible pour les réacteurs de demain, ainsi que de démontrer la viabilité commerciale d'une nouvelle génération de réacteurs, y compris les petits réacteurs modulaires, sur l'un des sites d'EACL.

Bien qu'il soit important de regarder vers l'avenir, je m'en voudrais de ne pas reconnaître les contributions incommensurables à la science et à l'humanité que le réacteur NRU, qui a été mis à l'arrêt complet à la fin de mars 2018, a apportées au cours de ses 60 années de vie. Ce réacteur de recherche unique en son genre, situé aux Laboratoires de Chalk River, a fourni des isotopes médicaux vitaux à plus d'un milliard de personnes, a soutenu l'exploitation continue d'un parc nucléaire qui a fourni une énergie propre et fiable au Canada et au monde entier, a appuyé des recherches qui ont mérité des prix Nobel, et a permis des progrès technologiques et industriels dont nous profitons tous les jours. Bref, le réacteur NRU et les gens qui ont contribué à son exploitation au fil des ans ont créé un monde meilleur.

Pour ce qui est de l'avenir, nous ne nous concentrons pas seulement sur les nouvelles sciences et technologies nucléaires, mais aussi sur l'assainissement de l'environnement. D'importants projets en cours sont proposés par les LNC afin d'aider EACL à s'acquitter de ses responsabilités environnementales qui sont le résultat de décennies de science et de technologie nucléaires, y compris la production d'isotopes médicaux. Parmi ces initiatives, notons le projet d'installation de gestion des déchets près de la surface au site de Chalk River et les projets de déclasserment *in situ* du réacteur de recherche WR-1 à Pinawa, au Manitoba, et du réacteur nucléaire de démonstration à Rolphton, en Ontario. Ces projets font actuellement l'objet d'évaluations environnementales, sous la direction de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, l'organisme indépendant de réglementation nucléaire du Canada. Il importe de noter que la Commission canadienne de sûreté nucléaire ne permettra pas la réalisation de projets à moins qu'elle ne puisse s'assurer qu'ils sont sécuritaires pour le public, les travailleurs et l'environnement.

Nous reconnaissons que ces projets soulèvent des questionnements au sein de la population. Notre objectif est de protéger l'environnement et les intérêts des contribuables et du gouvernement du Canada. Nous continuerons de superviser les activités des LNC afin d'atteindre cet objectif. Grâce au travail de notre personnel, nous apportons de la valeur au Canada en exerçant une fonction de remise en question afin de faire avancer nos priorités de la manière la plus efficace possible. Il est de notre responsabilité de prendre en compte la durabilité à long terme et la gérance environnementale de nos sites et de nos actifs.



Richard Sexton, *premier dirigeant*

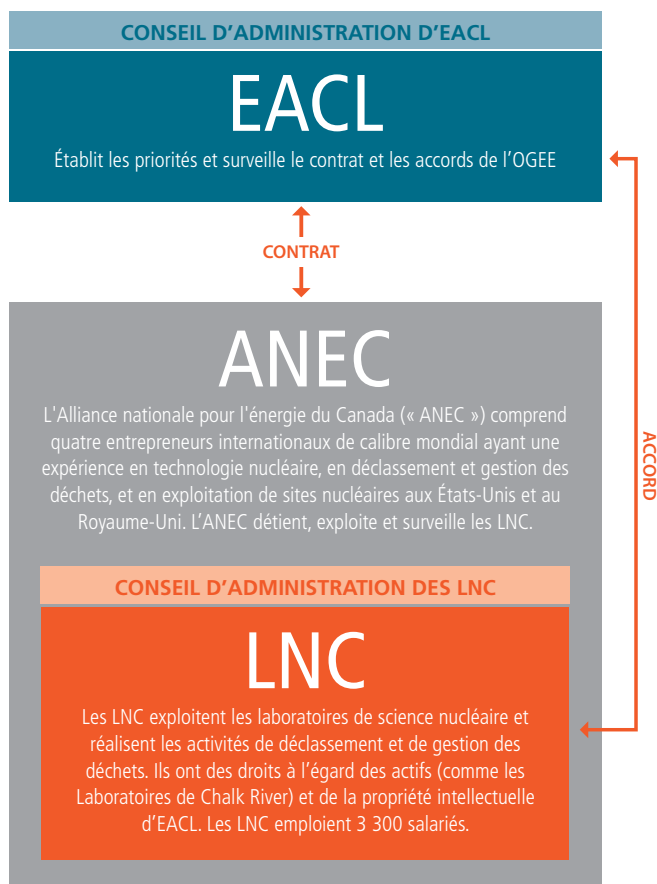
## NOTRE MODÈLE D'EXPLOITATION

EACL, société d'État fédérale dont le mandat est de soutenir la science et la technologie nucléaires et de s'acquitter des responsabilités du gouvernement du Canada en matière de déclassement des déchets radioactifs, s'acquitte de son mandat au moyen d'un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur.

En 2015, EACL est passée d'un modèle d'organisme gouvernemental exploité directement par le gouvernement à un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (« OGEE »). Dans le cadre de ce modèle, EACL a conclu un contrat à long terme avec l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada pour la gestion et l'exploitation des Laboratoires Nucléaires Canadiens Ltée (LNC).

Les LNC sont une entreprise du secteur privé chargée de la gestion quotidienne et de l'exploitation de tous les sites, installations et actifs d'EACL. Les LNC emploient plus de 3 300 personnes, dont la majorité était auparavant des employés d'EACL.

Pour sa part, EACL a été recrée en tant que petite société d'État construite spécialement à cet effet, en vue de s'assurer qu'elle possède l'expertise et les capacités nécessaires pour superviser l'entente contractuelle avec les LNC à l'appui du modèle d'OGEE. Le rôle d'EACL comporte trois volets : 1) agir à titre de mandataire du gouvernement; 2) fournir des conseils et du soutien en matière de politique nucléaire au Canada; et 3) établir les priorités pour les LNC, surveiller l'application du contrat et évaluer le rendement des LNC. EACL apporte de la valeur pour le Canada en exerçant une fonction de critique dans le but de faire progresser ses priorités de la manière la plus efficace et la plus efficiente tout en préservant la sûreté, la sécurité et la protection de l'environnement.



## SITES D'EACL



### Nos sites

Les Laboratoires de Chalk River constituent le plus grand complexe scientifique et technologique du Canada, et les travaux qui y sont menés appuient les responsabilités, priorités et rôles fédéraux dans les domaines de la santé, de l'énergie, de l'environnement, de la sûreté et de la sécurité. Ils fournissent également des produits et des services à des tiers sur une base commerciale. Le site de Chalk River fait actuellement l'objet d'importants travaux de revitalisation et de modernisation en vue de le transformer en un complexe de science et technologie nucléaires moderne de classe mondiale.

EACL est également responsable de l'assainissement de certains sites nucléaires dans l'ensemble du Canada. Ceux-ci comprennent des sites qui appartiennent à EACL et qui ont joué un rôle important dans l'avancement de la science et de la technologie nucléaires au fil des ans : les Laboratoires de Chalk River en Ontario, les Laboratoires de Whiteshell au Manitoba, ainsi que d'autres sites en Ontario et au Québec. L'objectif premier est de s'acquitter de façon sûre et responsable des responsabilités et des obligations environnementales afin de protéger l'environnement. Pour ce faire, il faut décontaminer et déclasser les structures et les bâtiments excédentaires, remettre en état les terrains contaminés, et gérer et éliminer les déchets radioactifs.

En outre, EACL est responsable de la remise en état et de la gestion à long terme de sites contaminés par des déchets radioactifs historiques de faible activité pour lesquels le gouvernement canadien a accepté la responsabilité, plus particulièrement dans le cadre de l'Initiative dans la région de Port Hope dans les municipalités de Port Hope et de Clarington, en Ontario, et le long de l'Itinéraire de transport du Nord, dans les Territoires du Nord-Ouest.

# PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

La présente rubrique fait état des mesures de rendement établies dans le sommaire du Plan d'entreprise de l'exercice 2017-2018 d'EACL qu'on prévoyait atteindre au cours de cet exercice. Les résultats pour les années subséquentes seront présentés dans les rapports annuels ultérieurs. Pour de plus amples renseignements sur les résultats et les activités planifiées d'EACL, se reporter au sommaire du Plan d'entreprise de 2018-2019 disponible à l'adresse : [www.aecl.ca](http://www.aecl.ca).







Les scientifiques des LNC entreprennent des expériences dans les technologies d'énergie propre. Par exemple, certaines activités de recherche sont axées sur l'utilisation de l'hydrogène comme source d'énergie propre, en particulier dans le secteur des transports.





La décontamination des bâtiments est en cours aux Laboratoires de Chalk River afin de protéger l'environnement. Une fois décontaminé, le bâtiment sera démolí, ouvrant ainsi la voie à la construction de nouveaux bâtiments scientifiques sur le site.



# DÉCLASSEMENT ET GESTION DES DÉCHETS



EACL poursuit des activités en science et technologie nucléaires depuis des décennies. Bien que ces activités aient procuré d'importants avantages aux Canadiens et Canadiennes – par exemple la production d'isotopes médicaux utilisés pour la détection et le traitement du cancer – elles ont également produit des déchets radioactifs. EACL gère les différents types de déchets radioactifs sur ses sites, notamment les déchets radioactifs de haute activité (combustible usé), de moyenne activité et de faible activité. Plusieurs sites ou installations ont également été contaminés et doivent maintenant être décontaminés et démolis, et les déchets radioactifs, gérés de façon adéquate et sécuritaire. Finalement, EACL doit remettre en état des terrains contaminés (principalement aux Laboratoires de Chalk River) qui ont été contaminés en raison des pratiques passées de gestion des déchets radioactifs qui ne sont plus considérées acceptables en fonction des normes rigoureuses actuelles.

L'objectif d'EACL est d'accroître les activités, et démontrer les progrès mesurables, du programme de déclasserment et de gestion des déchets pour gérer plus rapidement les risques et les dangers d'une façon qui protège l'environnement, conformément aux pratiques internationales de pointe. Ceci nous permettra de réduire les risques et les coûts pour le Canada.

EACL est également responsable de s'acquitter des responsabilités du Canada en ce qui a trait aux déchets radioactifs historiques de faible activité des sites où le premier propriétaire n'existe plus ou une autre partie ne peut être tenue responsable et dont le gouvernement a accepté la responsabilité. Ces responsabilités englobent la décontamination et la gestion sécuritaire à long terme des déchets radioactifs historiques de faible activité dans les municipalités de Port Hope et de Clarington, en Ontario, conformément à une entente conclue avec ces dernières.

Le modèle d'OGEE a permis à EACL de tirer parti de l'expérience et de l'expertise du secteur privé afin d'optimiser les travaux et d'accroître l'efficacité et l'efficacit , y compris de prendre des mesures pour g rer les risques plus rapidement et prioriser la construction d'installations de gestion des d chets. Gr ce   ces installations, les d chets radioactifs pourront  tre  limin s de fa on s curitaire ou stock s tout en prot geant l'environnement, ce qui permettra de proc der aux travaux n cessaires de remise en  tat des lieux et de d classement des b timents, r duisant du m me coup les co ts d'entretien et de surveillance   long terme de b timents contamin s qui ne sont plus utilis s. Ainsi, EACL s'efforce de r duire les obligations du gouvernement sur une p riode beaucoup plus courte que ce qui  tait initialement pr vu.

Les travaux de d classement, qui  taient une priorit  clairement  tablie par le mod le d'OGEE, ont  t  enclench s d s sa mise en  uvre. Des progr s importants sont d j  r alis s   Chalk River, comme en t moignent les changements  vidents de la ligne d'horizon du site au fur et   mesure du d classement des b timents et installations exc dentaires. Les priorit s de l'exercice 2017-2018  taient ax es sur la surveillance de l'avancement des travaux des LNC visant les principales activit s de d classement et de gestion des d chets au site de Chalk River, plus particuli rement   l' gard du projet propos  par les LNC visant la construction d'une installation de gestion des d chets pr s de la surface, au site de Whiteshell, au site du r acteur nucl aire de d monstration et au site de l'Initiative dans la r gion de Port Hope. EACL a aussi concentr  ses efforts sur la surveillance de la transformation continue des activit s de d classement et de gestion des d chets des LNC, en mettant l'accent sur une productivit  accrue et le maintien de la s ret , de la s curit  et de la protection de l'environnement.

Les résultats précis pour 2017-2018, compte tenu des objectifs énoncés dans le sommaire du Plan d'entreprise de l'exercice 2017-2018, sont les suivants :

| Résultat attendu                                                                                                                                                       | Mesure du rendement                                                                                                                                                                               | Cible                                                                                                                                                                                                                                                               | Résultat                                                                                                                                                                                                         | Explication                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Les pratiques de gestion des déchets sont transformées en fonction d'une vision à long terme stratégique, intégrée et rentable pour la gestion des obligations d'EACL. | Les LNC utilisent le premier document exhaustif de stratégie intégrée en matière de gestion des déchets pour favoriser l'atteinte des objectifs en matière de déclassé et de gestion des déchets. | 2017-2018 à 2019-2020 : Établissement des besoins de caractérisation hautement prioritaires et prise de mesures pour y répondre.                                                                                                                                    | Atteint.<br>Toutes les mesures prévues pour 2017-2018 ont été mises en œuvre.                                                                                                                                    | En définissant les divers types de contamination et de déchets radioactifs qui sont actuellement gérés (par exemple, dans un bâtiment contaminé), les LNC peuvent identifier les zones les plus à risque et les traiter plus rapidement, réduisant ainsi les risques environnementaux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                                                                                                                                                        | Gestion de la capacité de stockage provisoire pour les déchets radioactifs de faible activité.                                                                                                    | 2017-2018 : Mise au point d'une capacité de stockage pour les déchets radioactifs de faible activité (afin de ne pas restreindre les objectifs de déclassé des installations avant la mise en service de l'installation de gestion des déchets près de la surface). | Atteint.<br>Des capacités supplémentaires ont été mises à disposition avec succès en 2017-2018. Les efforts de prévision se poursuivront afin de déterminer si une capacité supplémentaire est jugée nécessaire. | Jusqu'à ce qu'une installation de gestion des déchets soit disponible, les LNC continueront de stocker de façon temporaire tous les déchets radioactifs d'EACL. Comme la capacité de stockage pour les déchets radioactifs de faible activité était limitée, des capacités supplémentaires ont été mises à disposition pour stocker les déchets qui sont continuellement produits en raison des activités de science et technologie nucléaires continues. Lorsque l'installation de gestion des déchets près de la surface proposée sera disponible, ces déchets y seront transportés pour élimination.                                                                                                                                                                 |
| Le programme de déclassé et de gestion des déchets au site de Chalk River est accéléré afin de réduire les obligations d'EACL.                                         | Conception, planification, obtention du soutien et des approbations appropriés et construction par les LNC d'une installation de gestion des déchets près de la surface.                          | 2017-2018 : Réception de l'approbation réglementaire autorisant le début des travaux de construction et octroi du contrat de construction.                                                                                                                          | Reporté.<br>Les échéanciers pour l'approbation réglementaire ont été retardés en raison de la participation plus importante que prévu des parties prenantes. Les échéanciers sont en cours de révision.          | La construction d'une installation de gestion des déchets près de la surface exige les approbations réglementaires appropriées pour confirmer que le projet est sans danger pour l'environnement, le public et les travailleurs. Ce projet fait actuellement l'objet d'une évaluation environnementale, laquelle comprend la participation et l'apport du public et des groupes autochtones. Les LNC prennent le temps nécessaire pour répondre aux commentaires et réviser, s'il y a lieu, le projet afin d'en tenir compte. Du point de vue opérationnel, les déchets radioactifs de faible activité devront donc continuer d'être stockés provisoirement sur le site, ce qui retardera la remise en état à grande échelle des terrains et le déclassé des bâtiments. |

Le tableau se poursuit à la page suivante.

Suite du tableau de la page précédente

| Résultat attendu                                                                                                                                  | Mesure du rendement                                                                                                                                                                     | Cible                                                                                                                                                           | Résultat                                                                                                                                                                                    | Explication                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le programme de déclassement et de gestion des déchets au site de Chalk River est accéléré afin de réduire les obligations d'EACL. <i>(suite)</i> | Jalons liés aux changements apportés à la ligne d'horizon aux Laboratoires de Chalk River atteints conformément aux plans annuels des LNC et aux cibles de rendement établies par EACL. | Démolition de structures, systèmes et composantes<br>De 2017 à 2022 : environ 65 structures.                                                                    | Atteint en avance sur le calendrier. Vingt-six démolitions ont été achevées en 2017-2018, y compris 4 démolitions initialement prévues pour les années futures, mais qui ont été devancées. | Les LNC font preuve d'une très bonne gestion de projet et les équipes intégrées performant très bien. Comme prévu, l'accent est mis principalement sur les structures qui ne contiennent pas de contamination radioactive. Plusieurs bâtiments vétustes et à haut risque qui sont contaminés devront être décontaminés et démolis. Comme il est mentionné ci dessus, la plupart de ces activités seront amorcées lorsque l'installation de gestion des déchets près de la surface sera disponible afin d'éviter de stocker de façon temporaire des déchets radioactifs.              |
| L'Initiative dans la région de Port Hope se déroule avec efficience et efficacité, de façon à réduire les obligations d'EACL.                     | Les jalons de l'Initiative dans la région de Port Hope sont réalisés selon l'échéancier ou en avance sur le calendrier.                                                                 | 2017-2018 : L'installation destinée à la gestion des déchets à long terme de Port Hope est prête à recevoir des déchets qui proviennent de l'extérieur du site. | Atteint. L'installation a commencé à recevoir des déchets en décembre 2017.                                                                                                                 | L'Initiative dans la région de Port Hope est le plus grand projet de remise en état des lieux du Canada. Le projet de Port Hope consiste en la décontamination d'environ 1,2 million de mètres cubes de déchets radioactifs historiques de faible activité de différents sites à Port Hope et de leur transport jusqu'à une installation destinée à la gestion des déchets à long terme. L'installation étant maintenant opérationnelle, la décontamination dans la collectivité peut commencer.                                                                                     |
| Le réacteur nucléaire de démonstration est déclassé avec succès et le site est fermé afin de réduire les obligations d'EACL.                      | Les LNC déposent leur demande de permis.                                                                                                                                                | Septembre 2017                                                                                                                                                  | Atteint selon l'échéancier.                                                                                                                                                                 | Le déclassement du réacteur nucléaire de démonstration exige les approbations réglementaires appropriées pour confirmer que le projet est sans danger pour l'environnement, le public et les travailleurs. Le projet fait actuellement l'objet d'une évaluation environnementale et les LNC ont soumis une demande à la Commission canadienne de sûreté nucléaire pour le déclassement <i>in situ</i> du réacteur conformément au calendrier prévu. Si le projet est mené à terme, il réduira les responsabilités d'EACL et du Canada en matière de déclassement et d'environnement. |



Un scientifique des LNC utilise un spectromètre de masse à ionisation thermique qui, combiné à des procédés chimiques spécialisés, fournit des mesures de haute précision des rapports isotopiques et de la quantification des isotopes ou des éléments. Cela aide les LNC à mieux mesurer et comprendre les effets de la radiation et peut être appliqué à diverses activités, y compris la criminalistique nucléaire (détection et compréhension des effets des matières nucléaires illicites) et la médecine nucléaire.



# LABORATOIRES NUCLÉAIRES

EACL a pour mandat de fournir une expertise en science et technologie nucléaires afin de soutenir et de développer les capacités du Canada et de contribuer aux objectifs du gouvernement en matière de science, d'innovation et d'énergie propre de manière rentable. Les activités de science et technologie nucléaires aux Laboratoires de Chalk River soutiennent le Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires qui aide le gouvernement du Canada à s'acquitter de ses responsabilités dans les domaines de la santé, de la sûreté et de la sécurité nucléaires, de l'énergie et de l'environnement. EACL a également demandé aux LNC de fournir des services techniques et des produits de recherche et de développement à des tiers sur une base commerciale afin de continuer à favoriser le secteur nucléaire dans l'ensemble du Canada et de permettre des réalisations dynamiques aux Laboratoires de Chalk River.

En 2017-2018, EACL a continué de se concentrer sur la prestation, par les LNC, de services efficaces et efficaces en science et technologie nucléaires. Ceci comprend l'alignement des activités en science et technologie nucléaires sur les meilleures pratiques de gestion de projets, l'augmentation des revenus tirés des activités commerciales, et la réduction des frais d'administration et de gestion (frais généraux) de ses programmes, afin de réaliser un plus grand nombre d'activités scientifiques. EACL a également demandé aux LNC de tirer parti des partenariats et de la collaboration avec les universités, le gouvernement, l'industrie et le milieu scientifique afin de maintenir la stature et la pertinence des laboratoires.

Les LNC ont élaboré un plan sur dix ans, qui a été approuvé par EACL, décrivant l'approche stratégique pour réaliser un programme en science et technologie qui est axé sur le client, fondé sur les projets, efficace et intégré et qui répond aux besoins du gouvernement fédéral et à ceux des clients externes. Les LNC ont pour vision de transformer le site the Chalk River en un complexe scientifique moderne et rentable, comportant des installations nouvelles ou remises à neuf afin de soutenir leur croissance future. Les plans à long terme des LNC pour des investissements en immobilisations ciblés et stratégiques permettront aux laboratoires d'élargir leur éventail unique de capacités en science et technologie, tout en demeurant flexibles pour s'adapter rapidement aux développements dans les domaines du nucléaire et de l'énergie. Ces investissements contribueront à mettre en place un complexe scientifique efficace et rentable où de nouvelles installations modernes remplaceront les installations et les infrastructures vétustes dont les coûts de fonctionnement et d'entretien sont élevés.

Les résultats précis, compte tenu des objectifs énoncés dans le sommaire du Plan d'entreprise de l'exercice 2017-2018, sont les suivants :

| Résultat attendu                                                                                                                                                                              | Mesure du rendement                                                                                                                                                                 | Cible                                                                                                                                                                                    | Résultat                                                                                                                                                                                                    | Explication                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Les priorités fédérales sont respectées selon le calendrier et une norme de qualité élevée.                                                                                                   | Les projets de recherche présentés dans le Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires sont réalisés selon le calendrier et avec grande qualité. | Selon les jalons et les objectifs compris dans les plans annuels des LNC.                                                                                                                | Atteint.<br>Les jalons des plans annuels ont été réalisés selon le calendrier et avec grande qualité.                                                                                                       | Les activités de science et technologie nucléaires aux Laboratoires de Chalk River soutiennent le Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires, qui aide le gouvernement du Canada à s'acquitter de ses responsabilités dans les domaines de la santé, de la sûreté et de la sécurité nucléaires, de l'énergie et de l'environnement. Les LNC entreprennent des projets à l'appui de 13 ministères et organismes pour répondre aux priorités à moyen et à long terme du gouvernement dans les domaines des changements climatiques et de la salubrité de l'environnement, de la prise de décisions éclairées et fondées sur des données scientifiques, de l'innovation au service de la croissance économique et de la prospérité, ainsi que de la santé, de la sécurité et de la sûreté des Canadiens. |
|                                                                                                                                                                                               | Incidence de la science et de la technologie d'après les commentaires de clients fédéraux.                                                                                          | D'après les examens et évaluations des projets ou d'autres documents produits par le gouvernement.                                                                                       | Atteint.<br>En se fondant sur les examens semestriels des projets, les parties prenantes fédérales ont reconnu l'importance du travail effectué et ont demandé que les résultats soient diffusés davantage. |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Augmenter les débouchés commerciaux pour les laboratoires.                                                                                                                                    | Augmentation des revenus tirés des activités commerciales.                                                                                                                          | Revenus de plus de 60 millions de dollars (compte non tenu des revenus tirés de la vente d'isotopes).                                                                                    | Atteint.                                                                                                                                                                                                    | Les LNC fournissent des services techniques et des produits de recherche et développement à des tiers sur une base commerciale afin d'accroître et de renforcer l'expertise et les capacités scientifiques à Chalk River.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Les LNC transforment les activités nucléaires en cours et se préparent à l'arrêt du réacteur NRU.                                                                                             | Les LNC mettent en œuvre le plan de transition et d'arrêt du réacteur NRU.                                                                                                          | Selon les jalons définis dans le plan de transition et d'arrêt du réacteur NRU.                                                                                                          | Atteint.                                                                                                                                                                                                    | Une planification et une exécution appropriées sont importantes pour assurer l'arrêt sûr et ordonné du réacteur NRU.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Le réacteur NRU et les installations d'expérimentation et de production connexes sont maintenus en service afin d'exécuter les projets de recherche jusqu'à leur mise à l'arrêt en mars 2018. | Les activités du réacteur NRU et des installations de production connexes sont maintenues et opérationnelles conformément aux permis d'exploitation.                                | Fonctionnement à haute puissance du réacteur NRU pendant 228 jours, y compris l'exploitation de la boucle U2 pour respecter les échéanciers des travaux scientifiques et technologiques. | Atteint.<br>Le réacteur a fonctionné à haute puissance pendant 245 jours.                                                                                                                                   | Le réacteur NRU a joué un rôle central dans la science et la technologie nucléaires au Canada pour 60 ans. Comme il s'agit d'un vieux réacteur et que son entretien et son exploitation sont coûteux, il a été mis à l'arrêt en mars 2018. Avant cette date, le réacteur continuait de fournir des services scientifiques et technologiques à l'appui de l'industrie nucléaire et d'autres industries.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

Le tableau se poursuit à la page suivante.

Suite du tableau de la page précédente

| Résultat attendu                                                                                                                              | Mesure du rendement                                                                                                                                                           | Cible                                                                                                                                                                                                                                         | Résultat                                                                                                                                                                                                                                | Explication                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| La gestion et l'exploitation (y compris les activités nucléaires) des LNC sont transformées pour améliorer l'efficacité et réduire les coûts. | Réduction stratégique des coûts indirects des LNC.                                                                                                                            | 2017-2018 : Présentation d'un plan détaillé indiquant les projections des coûts indirects à long terme des LNC.                                                                                                                               | Majoritairement atteint.<br>Les LNC ont présenté un plan détaillé des projections à long terme des coûts indirects. Toutefois, les activités se poursuivent en 2018-2019 afin de peaufiner le plan et d'atteindre les objectifs d'EACL. | Un des objectifs d'EACL en vertu du modèle d'OGEE est d'accroître l'efficacité et l'efficience de la gestion de ses sites. La réduction des coûts indirects permettra de réaliser des économies tout en assurant la sûreté, la sécurité et la protection de l'environnement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| La gestion de projet des LNC et leur rendement en matière de sûreté se sont améliorés.                                                        | Amélioration du rendement et de la présentation d'information en matière de santé, de sûreté, de sécurité et d'environnement par rapport aux bonnes pratiques de l'industrie. | 2017-2018 : Améliorations comparables et mesurables des indicateurs sectoriels en matière de santé, de sûreté, de sécurité et d'environnement (y compris les indices pondérés qui servent de base aux analyses fondées sur des statistiques). | Les LNC ont considérablement amélioré l'orientation générale et l'attention accordée au rendement en matière d'environnement et de sécurité industrielle. Plusieurs mesures montrent des tendances positives.                           | En se fondant sur les méthodes statistiques normalisées établies par l'industrie, les LNC évaluent le rendement dans ce secteur de la même façon que certains autres le font à l'échelle internationale, y compris sur les sites du département de l'Énergie des États-Unis.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| La position et le rendement en matière de sécurité de tous les secteurs des LNC se sont améliorés.                                            | Mise en œuvre des améliorations prévues de la sécurité physique et des programmes ainsi que des mises à niveau des systèmes informatiques.                                    | 2017-2018 : Selon les jalons et les objectifs compris dans les plans annuels des LNC.                                                                                                                                                         | Majoritairement atteint.<br>Plusieurs améliorations à la sécurité physique ont été apportées selon le calendrier. Toutefois, les mises à niveau des systèmes informatiques ont été retardées.                                           | Des mises à niveau et des améliorations du programme de sécurité des LNC sont nécessaires pour que les gens et les sites continuent d'être protégés contre les menaces physiques et celles qui visent la cybersécurité. Les initiatives améliorent les activités de détection et de dissuasion et augmentent la protection des agents de sécurité nucléaire. En TI, l'objectif est de bâtir une infrastructure sûre et robuste, en modernisant ou en retirant les systèmes patrimoniaux et les anciennes composantes. Ces travaux appuient également l'exécution de la mission scientifique et technologique nucléaires aux LNC. |

Le tableau se poursuit à la page suivante.

Suite du tableau de la page précédente

| Résultat attendu                                                                                                         | Mesure du rendement                                                                                                                                             | Cible                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Résultat                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Explication                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| La position et le rendement en matière de sécurité de tous les secteurs des LNC se sont améliorés. <i>(suite)</i>        | Mise en œuvre des recommandations visant l'amélioration du programme pour la sécurité, qui ont été identifiées dans le cadre de deux évaluations indépendantes. | 2017-2018 :<br>Amélioration mesurable du rendement du programme pour la sécurité, tel que mesuré par l'indice pondéré de programmes de sécurité selon les normes de l'industrie, et au moyen de cotes annuelles de rendement de la Commission canadienne de sûreté nucléaire pour les sites des LNC et des cotes de la Commission canadienne de sûreté nucléaire des exercices de formation majeurs, etc. | Atteint.<br>L'amélioration du rendement par rapport à l'indice de programmes de sécurité en fait foi. D'importantes améliorations ont été apportées à la sécurité physique au site de Chalk River. Le rendement global en matière de sécurité demeure un domaine d'action important afin de répondre aux nouvelles menaces.                                                                                                                                    | Des mises à niveau et des améliorations du programme de sécurité des LNC sont nécessaires pour que les gens et les sites continuent d'être protégés contre les menaces physiques et celles qui visent la cybersécurité. Les initiatives améliorent les activités de détection et de dissuasion et augmentent la protection des agents de sécurité nucléaire. En TI, l'objectif est de bâtir une infrastructure sûre et robuste, en modernisant ou en retirant les systèmes patrimoniaux et les anciennes composantes. Ces travaux appuient également l'exécution de la mission scientifique et technologique nucléaires aux LNC.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Les LNC réalisent des projets d'infrastructure à l'appui d'une vision à long terme pour les Laboratoires de Chalk River. | Les LNC mènent à bien des projets d'infrastructure selon le calendrier et le budget.                                                                            | 2017-2018 :<br>Achèvement des jalons définis dans le plan annuel des LNC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Majoritairement atteint.<br>Atteinte de 51 des 56 jalons liés aux projets d'infrastructure et réalisation de tous les principaux jalons selon le calendrier et le budget. Trois des cinq jalons qui n'ont pas été atteints ont trait à des projets de TI (voir ci-dessus) et les deux autres ont trait à la nouvelle installation de traitement des eaux usées et au projet lié à l'eau potable, qui ont été tous deux achevés peu après la fin de l'exercice. | Les principaux jalons ont tous été atteints selon le calendrier et le budget, y compris l'achèvement du nouveau bâtiment Harriet Brooks (qui abrite les activités de recherche et de développement de pointe en chimie et en matériaux), la construction du nouveau laboratoire de tritium et d'autres infrastructures de soutien du site, comme l'approvisionnement en eau potable et la nouvelle installation de traitement des eaux usées.<br><br>Parmi les autres investissements importants réalisés avec succès au cours du dernier exercice, notons l'installation d'équipement de sécurité mis à niveau, la conversion des bâtiments au gaz naturel pour le chauffage, et l'équipement scientifique et technologique (p. ex., un nouveau microscope électronique à transmission).<br><br>Ensemble, ces réalisations contribuent à la revitalisation des Laboratoires de Chalk River et à leur transformation en un complexe de science et technologie nucléaires de pointe et de classe mondiale. Les nouvelles installations et les nouveaux équipements soutiennent également la science et la technologie nucléaires en appui aux objectifs du gouvernement du Canada dans les domaines de la santé, de la sûreté, de la sécurité, de l'énergie et de l'environnement. |



# RAPPORT DE GESTION

## Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion a été examiné par le comité d'audit d'EACL et approuvé par son conseil d'administration. Il renferme des commentaires sur la performance d'EACL pour l'exercice clos le 31 mars 2018 et doit être lu avec les états financiers consolidés et les notes y afférentes figurant dans le présent rapport annuel.

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs à propos d'EACL qui sont fondés sur des hypothèses que la direction jugeait raisonnables au 19 juin 2018, date à laquelle le conseil d'administration d'EACL a approuvé le présent document. Ces énoncés prospectifs, par leur nature, comportent nécessairement des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs diffèrent sensiblement des prévisions actuelles. Nous prévenons le lecteur que les hypothèses sur les événements futurs, dont bon nombre sont difficiles à prévoir, pourraient éventuellement nécessiter des corrections.

## Société

EACL est une société d'État mandataire qui rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles. Les activités d'EACL sont financées par des crédits parlementaires et des revenus provenant de tiers, tirés de travaux commerciaux réalisés par les LNC, à titre d'entrepreneur d'EACL, surtout dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires, ainsi que de la vente d'eau lourde et d'isotopes médicaux et industriels.

Les activités d'EACL comprennent toutes les activités liées à la gestion et à la surveillance du modèle d'OGEE, y compris les activités de déclassement et de gestion des déchets de même que les Laboratoires nucléaires.

## Risques et possibilités

EACL prévoit et gère les risques de façon rigoureuse, en ayant recours à de saines pratiques de gestion du risque, et recherche des possibilités nouvelles et actuelles qui cadrent avec son mandat.

Compte tenu de son rôle de surveillance, EACL adopte une approche de gestion des risques qui va au delà des risques organisationnels et internes pour inclure la surveillance des risques des LNC. Une communication régulière avec les LNC et le suivi des plans, des activités et des résultats permettent à EACL d'évaluer les risques et, le cas échéant, d'élaborer des stratégies d'atténuation de ces risques. La présente rubrique expose les principaux risques d'EACL, lesquels pourraient se répercuter sur ses résultats financiers.

### Risques internes d'EACL

La réussite d'EACL, y compris l'exercice d'une surveillance efficace des contrats, dépend en grande partie de la capacité de la société à fonctionner comme prévu. Les risques importants qui pourraient se répercuter sur les activités d'EACL sont considérés comme des risques internes d'EACL et incluent les suivants :

- **Recrutement et maintien en poste de personnel qualifié** – Il y a un risque qu'EACL ne puisse recruter ou maintenir en poste des remplaçants pour pourvoir aux postes vacants, ou trouver de successeurs pour ses employés qui partent à la retraite ou qui accèdent à de nouveaux postes. La réussite d'EACL repose en grande partie sur sa capacité d'attirer et de maintenir en poste un effectif limité composé d'employés hautement qualifiés et spécialisés. Notamment, EACL a dû recruter des experts internationaux ayant acquis une expérience du modèle d'OGEE aux États-Unis et au Royaume-Uni (où ce modèle a été expressément utilisé dans des sites nucléaires) pour bénéficier des connaissances et compétences nécessaires à la mise en œuvre du modèle d'OGEE. Le maintien en poste de ces experts ainsi que la formation en milieu de travail d'autres employés demeurent essentiels pour favoriser une exploitation durable. EACL a mis en place des mesures d'atténuation à cet effet, notamment la prolongation des contrats avec les principaux dirigeants et l'élaboration d'un plan de relève tenant compte de formation croisée ou de mentorat, afin de préparer la prochaine génération d'experts canadiens au modèle d'OGEE et de pourvoir tous les postes clés.
- **Cybersécurité** – Il y a un risque que les systèmes et les données d'EACL soient compromis par un incident de cybersécurité. EACL a mis en place des protocoles de sécurité avec un fournisseur de services externe et apporté certaines améliorations au cours de l'exercice 2017-2018 afin d'améliorer sa position en matière de cybersécurité, laquelle a été et continue d'être renforcée par de multiples audits et examens externes. Au cours de la période de planification, EACL tiendra compte des recommandations émanant de ces évaluations et apportera les améliorations selon une approche fondée sur les risques.

### Risques contractuels

Le modèle d'OGEE repose en partie sur l'expertise de l'entrepreneur ainsi que sur la surveillance appropriée exercée par EACL pour garantir une meilleure optimisation des ressources pour le Canada. Le succès du modèle dépend en partie de la solidité de la relation établie, du niveau de confiance entre les deux organisations, ainsi que du niveau approprié de surveillance exercée par EACL sur les LNC. EACL continuera de veiller à trouver le bon équilibre entre une surveillance des activités et sa fonction de remise en question, afin que les activités de surveillance ne soient pas trop onéreuses de façon à nuire aux relations ni entraîner un fardeau ou des processus administratifs superflus.

Pour atténuer ce risque, des protocoles et des processus de gestion ont été élaborés dans le but d'assurer le partage approprié de l'information à tous les échelons et de faciliter la supervision et la collaboration, y compris un système d'assurance qualité des travaux de l'entrepreneur (système qui permet de faire le suivi des principales mesures de rendement) et un système de gestion de la valeur acquise (système standard s'appuyant sur les meilleures pratiques du secteur qui favorise la planification et le suivi intégrés des projets, y compris leur étendue, leur calendrier et leurs coûts). EACL a également mis en place des processus visant à assurer une surveillance efficace des contrats et dispose de droits de vérification étendus sur tous les aspects des activités des LNC.

### Risques opérationnels des LNC

EACL a déterminé que plusieurs projets étaient hautement prioritaires et surveille de près les progrès des LNC quant à l'avancement des travaux. Dans tous les cas où EACL a déterminé que ces projets comportent des risques plus élevés, elle surveille de plus près les projets. Dans le cadre de ses activités de surveillance, EACL doit s'assurer que les plans des projets reflètent bien les risques identifiés et les mesures d'atténuation requises, et doit dialoguer avec d'autres parties prenantes, au besoin, et surveiller le rendement.

## Possibilités

À la demande d'EACL, les LNC ont élaboré un plan à long terme qui présente leur objectif visant à faire de l'entreprise un chef de file mondial dans le secteur des sciences et technologies nucléaires, à accroître leurs activités commerciales et à transformer les Laboratoires de Chalk River en un complexe de science et technologie nucléaires moderne, rentable et collaboratif. Le but est d'investir de façon stratégique 1,2 milliard de dollars dans l'infrastructure scientifique nouvelle et renouvelée du site afin de répondre aux besoins du gouvernement canadien en matière de recherche nucléaire et de faire face à l'évolution des besoins en science et technologie du secteur nucléaire canadien et mondial. EACL a approuvé le plan à long terme des LNC et supervisera les projets particuliers afin d'optimiser les ressources pour le Canada.

S'appuyant sur l'expertise et les capacités existantes, et tirant parti de l'expérience du secteur privé, le plan à long terme présente les possibilités pour les LNC de :

- fournir des solutions énergétiques mondiales et durables, y compris la prolongation de la durée de vie utile des réacteurs, des technologies d'énergie associées à l'hydrogène et le développement de combustible pour les nouveaux modèles de réacteurs;
- démontrer la viabilité commerciale des nouveaux réacteurs, notamment la technologie des réacteurs modulaires de faible ou très faible puissance;
- continuer à soutenir les thérapies radiochimiques, notamment collaborer aux recherches en thérapies alpha novatrices;
- protéger l'environnement au Canada grâce à l'élimination et à la gestion responsable des passifs nucléaires.

Les possibilités liées aux réacteurs modulaires de faible puissance sont intéressantes, compte tenu de l'expertise du Canada dans le secteur de la technologie nucléaire, notamment sa chaîne d'approvisionnement existante et son marché potentiel. L'application de ce type de technologie pourrait servir à un large éventail de clients potentiels, y compris dans les secteurs minier et gazier et les collectivités éloignées. Étant donné que l'une des difficultés auxquelles sont confrontés les réacteurs modulaires de faible puissance est le nombre de modèles (on compte actuellement plus de 100 modèles différents), EACL estime que l'on pourrait tirer parti de l'expertise acquise aux Laboratoires de Chalk River pour conseiller le gouvernement et le secteur sur cette technologie. Les LNC se sont dits désireux de travailler comme partenaire clé pour le développement et le déploiement de réacteurs modulaires de faible puissance, et ont déjà pris des mesures concrètes pour exploiter plus à fond cette occasion. En effet, en 2017-2018, les LNC ont produit une demande de manifestation d'intérêt qui a suscité les commentaires de concepteurs de technologies de réacteurs modulaires de faible puissance, d'utilisateurs finaux potentiels et d'autres parties prenantes intéressées, y compris des communautés hôtes, la chaîne d'approvisionnement nucléaire et des établissements de recherche et universitaires.

Les réponses reçues ont permis de dégager un consensus sur certains aspects liés aux réacteurs modulaires de faible puissance, notamment les avantages économiques pour le Canada, la conformité avec l'engagement du Canada visant la lutte contre les changements climatiques, les applications importantes pour les collectivités éloignées et la possibilité d'améliorer la sécurité nucléaire grâce à la prochaine génération des technologies nucléaires.

À l'avenir, EACL travaillera avec Ressources naturelles Canada et continuera d'appuyer les LNC dans leurs efforts visant à élargir leurs connaissances pour ce qui est des capacités existantes, des lacunes technologiques, des exigences et de l'intérêt général sur le marché. EACL appuiera également les activités des LNC visant à démontrer la viabilité commerciale du réacteur modulaire de faible puissance d'ici 2026, y compris la promotion des possibilités commerciales visant la réalisation de projets de démonstration financés par des tiers sur les sites d'EACL.

## Revue financière

| (en millions de dollars)                                                        | 31 mars    |            |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
|                                                                                 | 2018       | 2017       |
|                                                                                 | \$         | \$         |
| <b>Revenus</b>                                                                  |            |            |
| Crédits parlementaires                                                          | 826        | 784        |
| Revenus tirés des activités commerciales                                        | 88         | 111        |
| Revenus d'intérêts                                                              | 4          | 5          |
|                                                                                 | <b>918</b> | <b>900</b> |
| <b>Charges</b>                                                                  |            |            |
| Coût des ventes                                                                 | 65         | 84         |
| Charges de fonctionnement                                                       | 96         | 68         |
| Charges contractuelles                                                          | 323        | 332        |
| Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés | 295        | 26         |
| Activités du Bureau de clôture                                                  | 5          | 5          |
|                                                                                 | <b>784</b> | <b>515</b> |
| <b>Excédent pour l'exercice</b>                                                 | <b>134</b> | <b>385</b> |

### Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde du financement à EACL afin de lui permettre de poursuivre ses activités, selon ses priorités. EACL a constaté des crédits parlementaires de 826 millions de dollars à l'exercice 2017-2018, soit une augmentation de 42 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est attribuable principalement à une hausse des dépenses liées aux activités de déclassement et de gestion des déchets et aux sites contaminés au cours de l'exercice.

### Revenus tirés des activités commerciales

En 2017-2018, les revenus ont diminué pour s'établir à 88 millions de dollars par rapport à 111 millions de dollars en 2016-2017. Les revenus comprennent ceux tirés de la vente d'isotopes et de technologies commerciales, de la gestion des déchets nucléaires et des activités de recherche et développement menées par les LNC pour les clients commerciaux. Cette diminution s'explique surtout par la baisse des ventes d'isotopes, conformément à la décision du gouvernement de cesser la production de molybdène 99 en octobre 2016, qui n'a pas été pleinement compensée par une hausse des autres revenus tirés des activités commerciales dont il est question ci-dessus.

### Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont gagnés sur la trésorerie, les placements à court terme des crédits parlementaires et les placements détenus en fiducie. Les revenus d'intérêts gagnés au cours de l'exercice sont comparables à ceux de l'exercice précédent.

### Coût des ventes

Le coût des ventes est conforme aux revenus tirés des activités commerciales mentionnés ci-dessus.

### Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement comprennent les charges de surveillance d'EACL et l'amortissement des immobilisations corporelles. Les charges de fonctionnement se sont élevées à 96 millions de dollars en 2017-2018 par rapport à 68 millions de dollars en 2016-2017. L'augmentation est attribuable principalement à une hausse de 9 millions de dollars de l'amortissement des immobilisations corporelles, à l'augmentation de 8 millions de dollars des radiations de travaux de construction en cours, et à des radiations d'éléments dans les créances clients et autres débiteurs totalisant 7 millions de dollars.

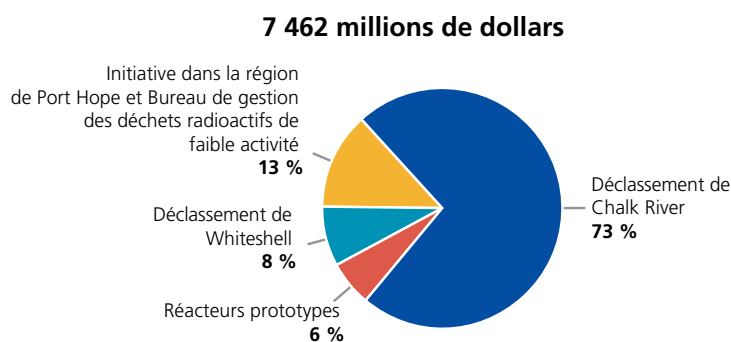
### Charges contractuelles

EACL remplit son mandat en vertu d'un contrat à long terme avec les LNC pour la gestion et l'exploitation de ses sites. Les dépenses liées aux LNC sont présentées par EACL à titre de charges contractuelles. Les charges dans cette catégorie pour 2017-2018 totalisent 323 millions de dollars, comparativement à 332 millions de dollars en 2016-2017.

### Charges liées au déclassé, à la gestion des déchets et aux sites contaminés

Les charges liées au déclassé, à la gestion des déchets et aux sites contaminés comprennent les charges financières et (le gain) la perte de réévaluation, le cas échéant, sur ces passifs comptabilisés. Les charges financières reflètent la hausse de la valeur actualisée nette (désactualisation) de ces passifs comptabilisés. Pour 2017-2018, les charges liées au déclassé, à la gestion des déchets et aux sites contaminés de 295 millions de dollars représentent une hausse de 269 millions de dollars par rapport à celles constatées en 2016-2017. Cette hausse des charges comptabilisées en 2017-2018 par rapport à l'exercice précédent découle principalement du fait qu'en 2016-2017, les estimations ont été réduites d'environ 236 millions de dollars en raison de la suppression d'une provision pour dépenses en immobilisations futures non directement imputables aux activités de déclassé et de réhabilitation.

### Passif au titre du déclassé et des sites contaminés 2017-2018



### Activités du Bureau de clôture

Lors du dessaisissement des actifs de ses opérations commerciales à Candu Énergie inc. en 2011, EACL a conservé certains passifs, lesquels sont gérés par EACL, plus précisément pris en charge par le Bureau de clôture. Les charges de fonctionnement du Bureau de clôture comprennent les charges liées au personnel et les coûts liés aux fournisseurs de services externes nécessaires à l'acquittement des passifs conservés. Ces activités continuent à faire l'objet de réductions progressives, tel que prévu.



### Excédent (déficit) pour l'exercice

Conformément au référentiel d'information financière d'EACL, les crédits parlementaires sont comptabilisés à mesure qu'ils sont reçus dans un exercice donné et peuvent être supérieurs ou inférieurs aux charges comptabilisées pour le même exercice. Par exemple, les montants reçus pour financer les dépenses liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés sont comptabilisés comme des revenus au titre des crédits parlementaires au cours de l'exercice considéré, tandis que les déboursés connexes sont déduits des passifs associés qui ont été comptabilisés antérieurement dans l'état consolidé de la situation financière. Pour ce qui est des immobilisations corporelles, les revenus au titre de crédits parlementaires incluent les montants visant à financer l'acquisition et la construction de ces actifs au cours de l'exercice, tandis que les débours connexes sont capitalisés, ce qui fait en sorte que les charges de fonctionnement présentées incluent seulement l'amortissement des immobilisations corporelles existantes.

### Perspectives

EACL continuera de remplir ses engagements, comme il est décrit dans son Plan d'entreprise de 2018-2019. Dans le cadre de la mise en œuvre du modèle d'OGEE, EACL a demandé aux LNC d'accélérer le rythme des activités visant à assumer les responsabilités environnementales d'EACL, par exemple, en suggérant des solutions pour les déchets radioactifs de faible activité d'EACL (pour lesquels les LNC proposent la construction d'une installation de gestion des déchets près de la surface aux Laboratoires de Chalk River visant à servir de lieu d'élimination ultime pour un important volume de déchets d'EACL), ainsi qu'en accélérant le déclassement et la fermeture des Laboratoires de Whiteshell et du réacteur nucléaire de démonstration situés respectivement au Manitoba et en Ontario. EACL se concentrera également sur la remise en état de l'infrastructure du site des Laboratoires de Chalk River, dont la construction de nouveaux bâtiments et la rénovation de bâtiments existants afin de permettre aux LNC d'élargir leur mission en science et technologie nucléaires et de répondre aux besoins du gouvernement fédéral de même qu'à ceux de l'industrie.

## Financement

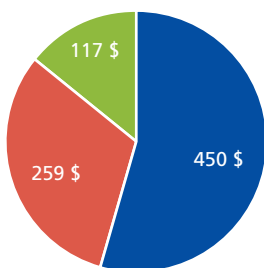
Le financement comptabilisé en 2017-2018 relativement aux activités d'exploitation et aux immobilisations a totalisé 826 millions de dollars (784 millions de dollars en 2016-2017).

Pour 2017-2018, le financement était réparti comme suit :

- 259 millions de dollars pour financer les activités de science et technologie nucléaires ainsi que l'exploitation sécuritaire continue des Laboratoires de Chalk River
- 450 millions de dollars pour les activités de déclassement et de gestion des déchets aux emplacements de Chalk River et de Whiteshell, et les programmes de remise en état des lieux surtout à Port Hope
- 117 millions de dollars pour la remise en état de l'infrastructure

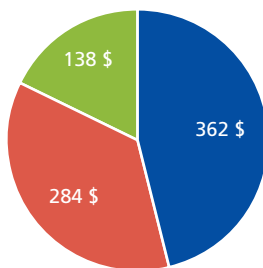
#### Financement 2017-2018

**Financement** 826 \$  
Exploitation : 709 \$  
Immobilisations : 117 \$



#### Financement 2016-2017

**Financement** 784 \$  
Exploitation : 646 \$  
Immobilisations : 138 \$



■ Déclassement et gestion des déchets  
■ Laboratoires nucléaires  
■ Renouvellement de l'infrastructure

## Comparaison des résultats et du Plan d'entreprise de 2017-2018

| <i>(en millions de dollars)</i>                 | Réel<br>2018 | Plan<br>d'entreprise<br>2018 |
|-------------------------------------------------|--------------|------------------------------|
|                                                 | \$           | \$                           |
| <b>Crédits parlementaires</b>                   | <b>826</b>   | 966                          |
| <b>Revenus tirés des activités commerciales</b> | <b>88</b>    | 78                           |
| <b>Charges de fonctionnement</b>                | <b>96</b>    | 52                           |
| <b>Charges contractuelles</b>                   | <b>323</b>   | 339                          |
| <b>Excédent pour l'exercice</b>                 | <b>134</b>   | 318                          |

EACL a enregistré un excédent de 134 millions de dollars par rapport à un excédent prévu de 318 millions de dollars. Cet écart est attribuable surtout au financement tiré des crédits plus faible que prévu et à la hausse des charges découlant de la moins-value de certaines immobilisations corporelles.

## Flux de trésorerie consolidés

|                                                                               | 31 mars   |       |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------|
| <i>(en millions de dollars)</i>                                               | 2018      | 2017  |
|                                                                               | \$        | \$    |
| Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement                  | 120       | 91    |
| Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations | (119)     | (139) |
| <b>Trésorerie</b>                                                             |           |       |
| Augmentation (diminution)                                                     | 1         | (48)  |
| Solde au début de l'exercice                                                  | 37        | 85    |
| <b>Solde à la fin de l'exercice</b>                                           | <b>38</b> | 37    |

### Activités de fonctionnement

Les activités de fonctionnement ont généré des entrées nettes de trésorerie de 120 millions de dollars, contre 91 millions de dollars en 2016-2017. Cet écart est principalement attribuable à une hausse des rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires en partie compensée par une hausse des sorties de fonds liées aux activités de déclassement.

### Activités d'investissement en immobilisations

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations de 119 millions de dollars en 2017-2018 étaient inférieurs aux flux de trésorerie de 139 millions de dollars affectés à l'exercice précédent. La baisse est principalement imputable au fait qu'à l'exercice 2016-2017 d'importants travaux de construction d'une nouvelle installation de science et technologie ont eu lieu au site de Chalk River, lesquels ont été en grande partie achevés en 2016-2017.

La trésorerie globale d'EACL à la clôture de l'exercice 2017-2018 s'établissait à 38 millions de dollars, en hausse de 1 million de dollars par rapport à la trésorerie de 37 millions de dollars enregistrée à la clôture de l'exercice précédent.

## Faits saillants de l'état consolidé de la situation financière

| (en millions de dollars) | 31 mars 2018 | 31 mars 2017 | Écart en \$ | Écart en % |
|--------------------------|--------------|--------------|-------------|------------|
|                          | \$           | \$           | \$          | %          |
| Actifs financiers        | 451          | 475          | (24)        | -5         |
| Passifs                  | 7 967        | 8 053        | (86)        | -1         |
| Actifs non financiers    | 646          | 596          | 50          | 8          |
| Déficit accumulé         | (6 869)      | (6 982)      | 113         | -2         |

La diminution de 86 millions de dollars des passifs est principalement imputable à une baisse de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et du passif au titre des sites contaminés découlant des passifs réglés.

L'augmentation de 50 millions de dollars des actifs non financiers découle principalement de la hausse des dépenses engagées pour acquérir des immobilisations corporelles.

## Arrangements hors bilan

### Ententes d'indemnisation

Ces ententes font partie des modalités contractuelles habituelles qui sont imposées à des contreparties à des opérations comme des ententes de service et des contrats de vente et d'achat. Aux termes de ces ententes d'indemnisation, EACL pourrait être tenue d'indemniser les contreparties pour des coûts engagés à la suite de certains événements. En raison de la nature de ces ententes d'indemnisation, EACL ne peut, de manière raisonnable, estimer le montant maximal qu'elle pourrait être tenue de payer.

## Changements de méthodes comptables

### Normes et notes d'orientation publiées qui seront adoptées à une date ultérieure

Le chapitre SP 3430, *Opérations de restructuration*, a été publié par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

EACL a l'intention d'adopter cette norme lorsqu'elle deviendra applicable. Bien qu'EACL évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés, cette dernière ne devrait pas avoir d'incidence importante sur l'information financière d'EACL, comme il est décrit à la note 2 r) des états financiers consolidés.

## Méthodes et estimations comptables critiques

Les états financiers consolidés d'EACL comprennent des estimations, des hypothèses et des jugements que la direction a formulés et qui ont une incidence sur les montants figurant dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les modifications aux estimations comptables sont comptabilisées soit au cours de la période où l'estimation est modifiée, si la révision ne vise que cette période, soit au cours de la période où l'estimation est modifiée et au cours des périodes futures, si la modification vise la période considérée et les périodes futures.

### Moins-value des actifs

EACL examine ses actifs lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable des actifs pourrait ne pas être entièrement recouvrable, par exemple des conditions qui indiquent qu'un actif ne contribue plus à la capacité de l'organisation de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs rattachée à l'actif est inférieure à sa valeur comptable nette. Des moins-values sont révélatrices d'une perte de valeur qui reflète l'hypothèse selon laquelle la ressource économique sous-jacente a diminué de manière durable. Une moins-value est constatée si la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimative. Les pertes découlant d'une moins-value et les variations des provisions pour moins-value sont comptabilisées dans les charges à l'état des résultats de la période considérée.

### Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires qui ne sont pas accordés sous forme de capital d'apport sont comptabilisés à titre de financement au cours de l'exercice où ils sont octroyés, sauf dans les cas suivants :

- Les crédits dont l'utilisation est restreinte par la loi et qui ont trait à des charges à venir sont reportés et comptabilisés à titre de financement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.
- Les crédits affectés aux activités de fonctionnement sont comptabilisés à titre de financement à l'état des résultats à mesure que les coûts sont engagés.

Depuis 1996-1997 et conformément à une entente de 10 ans conclue avec le Secrétariat du Conseil du Trésor sur le financement des activités de déclasserement, EACL conserve le produit net provenant de la vente ou de la location d'eau lourde financée par le gouvernement du Canada. L'entente de financement est cependant venue à échéance le 1<sup>er</sup> avril 2006, et un montant équivalant au produit tiré des contrats conclus après cette date a été comptabilisé à titre de provision à l'état de la situation financière d'EACL.

### Déclasserement et gestion des déchets et sites contaminés

Les coûts d'acquittement des obligations liées au déclasserement et à la gestion des déchets et aux sites contaminés sont comptabilisés à titre de passif. Le passif est calculé d'après la valeur actualisée des coûts futurs estimatifs de déclasserement et de gestion des déchets et des coûts futurs estimatifs des sites contaminés dans la mesure où ceux-ci peuvent être estimés de manière raisonnable. La provision est examinée trimestriellement de manière à tenir compte des dépenses réellement engagées ainsi que des modifications des estimations de la direction quant aux coûts futurs et au moment où ils seront engagés.

## Rétrospective financière consolidée des cinq derniers exercices

### Non audité

| <i>(en millions de dollars)</i>                                                                    | <b>2018</b>  | 2017  | 2016  | 2015*   | 2014* |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------|-------|---------|-------|
|                                                                                                    | \$           | \$    | \$    | \$      | \$    |
| <b>Crédits parlementaires</b>                                                                      |              |       |       |         |       |
| Fonctionnement                                                                                     | <b>709</b>   | 646   | 346   | 206     | 274   |
| Prévus par la loi                                                                                  | -            | -     | -     | 36      | 34    |
| Immobilisations                                                                                    | <b>117</b>   | 138   | 145   | 85      | 77    |
|                                                                                                    | <b>826</b>   | 784   | 491   | 327     | 385   |
| <b>Fonctionnement</b>                                                                              |              |       |       |         |       |
| Revenus tirés des activités commerciales                                                           | <b>88</b>    | 111   | 117   | 141     | 130   |
| Revenus d'intérêts                                                                                 | <b>4</b>     | 5     | 6     | 9       | 7     |
| Autre financement                                                                                  | -            | -     | 100   | 209     | 194   |
| Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés                    | <b>(295)</b> | (26)  | (512) | (2 408) | 21    |
| Charges de fonctionnement, charges contractuelles et autres charges                                | <b>(484)</b> | (484) | (452) | (479)   | (382) |
| Activités du Bureau de clôture                                                                     | <b>(5)</b>   | (5)   | (9)   | 4       | (99)  |
| Excédent (déficit) pour l'exercice                                                                 | <b>134</b>   | 384   | (259) | (2 265) | 192   |
| <b>Situation financière</b>                                                                        |              |       |       |         |       |
| Trésorerie                                                                                         | <b>38</b>    | 37    | 85    | 76      | 49    |
| Fonds pour la gestion à long terme des déchets                                                     | <b>26</b>    | 17    | 4     | -       | -     |
| Montant à recevoir au titre des crédits parlementaires                                             | <b>104</b>   | 94    | 19    | -       | -     |
| Stocks d'eau lourde                                                                                | <b>189</b>   | 201   | 213   | 221     | 305   |
| Immobilisations corporelles                                                                        | <b>644</b>   | 595   | 505   | 417     | 345   |
| Montants à verser aux Laboratoires Nucléaires Canadiens                                            | <b>117</b>   | 112   | 114   | -       | -     |
| Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et passif au titre des sites contaminés | <b>7 462</b> | 7 574 | 7 873 | 9 974   | 7 750 |
| <b>Autres</b>                                                                                      |              |       |       |         |       |
| Effectif à temps plein                                                                             | <b>42</b>    | 44    | 42    | 3 318   | 3 291 |

\* Certains montants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour les états financiers de l'exercice 2018. Les chiffres de 2015 et 2014 ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière.



# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La responsabilité des états financiers consolidés et de tous les autres renseignements contenus dans le présent rapport annuel de même que des processus de présentation de l'information financière incombe à la direction. Les présents états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables pour le secteur public et comprennent des estimations fondées sur les hypothèses, l'expérience et le jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est cohérente avec les états financiers consolidés.

EACL et sa filiale tiennent des livres comptables et ont mis en place des systèmes de contrôle financier et de gestion, des systèmes d'information ainsi que des pratiques de gestion visant à fournir une assurance raisonnable que des données financières fiables et exactes sont disponibles au moment opportun, que les actifs sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente aux fins de l'atteinte des objectifs de l'entreprise et que les activités sont menées efficacement.

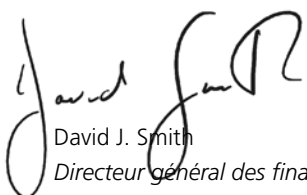
Ces systèmes et pratiques sont également conçus de manière à fournir une assurance raisonnable que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (la « LGFP ») et à ses règlements et à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ainsi qu'aux statuts, règlements administratifs et politiques d'EACL et de sa filiale. EACL a respecté toutes les exigences de déclaration prescrites par la LGFP, dont la présentation d'un Plan d'entreprise, d'un budget d'exploitation, d'un budget d'investissement et du présent rapport annuel. Il revient à l'auditeur interne d'EACL d'évaluer les systèmes et les pratiques de gestion d'EACL et de sa filiale. L'auditeur indépendant d'EACL, le vérificateur général du Canada, effectue un audit des états financiers consolidés d'EACL et présente son rapport au ministre des Ressources naturelles.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités. Pour ce faire, le conseil d'administration compte deux comités permanents, soit le comité d'audit et le comité de ressources humaines et de gouvernance. Le comité d'audit, composé d'administrateurs indépendants, a pour mandat de superviser l'audit indépendant, d'orienter la fonction d'audit interne et d'évaluer le caractère adéquat des systèmes et pratiques d'affaires et de la présentation de l'information financière d'EACL. Le comité d'audit rencontre régulièrement la direction, l'auditeur interne et l'auditeur indépendant afin de discuter de questions et de constatations importantes, conformément à son mandat.

L'auditeur indépendant et l'auditeur interne ont libre accès au comité d'audit, y compris sans la présence de la direction. Le comité d'audit examine les états financiers consolidés et le rapport de gestion avec la direction et l'auditeur indépendant avant que ces documents soient approuvés par le conseil d'administration et présentés au ministre des Ressources naturelles. Le conseil d'administration, sur la recommandation du comité d'audit, approuve les états financiers consolidés. Le président du comité d'audit signe les états financiers consolidés audités.



Richard Sexton  
Président et premier dirigeant  
19 juin 2018



David J. Smith  
Directeur général des finances  
19 juin 2018



Bureau du  
vérificateur général  
du Canada

Office of the  
Auditor General  
of Canada

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Ressources naturelles

### Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Énergie atomique du Canada limitée, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2018, et l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé, l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, l'état consolidé de l'évolution de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes

comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### *Opinion*

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Énergie atomique du Canada limitée au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations d'Énergie atomique du Canada limitée et de sa filiale en propriété exclusive dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, aux statuts et aux règlements administratifs d'Énergie atomique du Canada limitée et de sa filiale en propriété exclusive ainsi qu'à l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Pour le vérificateur général du Canada,

Robert Wilson, CPA, CA  
Directeur principal

Le 19 juin 2018  
Ottawa, Canada

## ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 mars

| (en milliers de dollars canadiens)                                 | Notes | 2018               | 2017               |
|--------------------------------------------------------------------|-------|--------------------|--------------------|
|                                                                    |       | \$                 | \$                 |
| <b>Actifs financiers</b>                                           |       |                    |                    |
| Trésorerie                                                         |       | 37 580             | 37 024             |
| Fonds pour la gestion à long terme des déchets                     | 3     | 25 992             | 16 556             |
| Placements détenus en fiducie                                      | 4     | 50 658             | 50 329             |
| Créances clients et autres débiteurs                               | 5     | 40 606             | 70 909             |
| Montant à recevoir au titre des crédits parlementaires             | 15    | 103 825            | 94 430             |
| Stocks détenus en vue de la revente                                | 6     | 3 936              | 4 369              |
| Stocks d'eau lourde                                                | 6     | 188 643            | 201 153            |
|                                                                    |       | <b>451 240</b>     | <b>474 770</b>     |
| <b>Passifs</b>                                                     |       |                    |                    |
| Créditeurs et charges à payer                                      | 7     | 75 327             | 71 511             |
| Avantages sociaux futurs                                           | 8     | 23 200             | 25 160             |
| Montants à verser aux Laboratoires Nucléaires Canadiens            |       | 117 042            | 111 663            |
| Financement reporté pour le déclassement et la gestion des déchets | 9     | 287 694            | 269 512            |
| Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets         | 10    | 6 473 301          | 6 492 243          |
| Passif au titre des sites contaminés                               | 11    | 988 243            | 1 081 866          |
| Avances de clients et obligations envers les clients               |       | 1 869              | 545                |
|                                                                    |       | <b>7 966 676</b>   | <b>8 052 500</b>   |
| <b>Dette nette</b>                                                 |       | <b>(7 515 436)</b> | <b>(7 577 730)</b> |
| <b>Actifs non financiers</b>                                       |       |                    |                    |
| Immobilisations corporelles                                        | 12    | 644 353            | 594 674            |
| Charges payées d'avance                                            |       | 1 985              | 842                |
|                                                                    |       | <b>646 338</b>     | <b>595 516</b>     |
| <b>Déficit accumulé</b>                                            |       | <b>(6 869 098)</b> | <b>(6 982 214)</b> |
| Le déficit accumulé se compose des éléments suivants :             |       |                    |                    |
| Déficit accumulé lié aux activités                                 |       | (6 868 978)        | (6 983 092)        |
| (Pertes) gains de réévaluation cumulés                             |       | (120)              | 878                |
|                                                                    |       | <b>(6 869 098)</b> | <b>(6 982 214)</b> |
| Engagements                                                        | 13    |                    |                    |
| Passifs éventuels                                                  | 14    |                    |                    |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration

  
Martha Tory, administratrice

  
Richard Sexton, président et premier dirigeant

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT ACCUMULÉ

Pour les exercices clos les 31 mars

| (en milliers de dollars canadiens)                                              | Notes | Budget<br>2018 | 2018               | 2017        |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------|----------------|--------------------|-------------|
|                                                                                 |       | \$             | \$                 | \$          |
| <b>Revenus</b>                                                                  |       |                |                    |             |
| Crédits parlementaires                                                          | 15    | 966 368        | <b>826 295</b>     | 784 133     |
| Revenus tirés des activités commerciales                                        |       | 77 800         | <b>87 526</b>      | 110 730     |
| Revenus d'intérêts                                                              |       | 4 000          | <b>3 928</b>       | 4 867       |
|                                                                                 |       | 1 048 168      | <b>917 749</b>     | 899 730     |
| <b>Charges</b>                                                                  |       |                |                    |             |
| Coût des ventes                                                                 |       | 42 790         | <b>64 752</b>      | 84 240      |
| Charges de fonctionnement                                                       |       | 52 293         | <b>96 106</b>      | 67 803      |
| Charges contractuelles                                                          | 16    | 339 181        | <b>322 508</b>     | 331 887     |
| Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés |       | 283 897        | <b>294 678</b>     | 26 095      |
| Activités du Bureau de clôture                                                  |       | 12 000         | <b>5 246</b>       | 5 431       |
|                                                                                 | 17    | 730 161        | <b>783 290</b>     | 515 456     |
| <b>Activités du Bureau de clôture</b>                                           |       | 318 007        | <b>134 459</b>     | 384 274     |
| <b>Déficit accumulé lié aux activités au début de l'exercice</b>                |       | (6 983 092)    | <b>(6 983 092)</b> | (7 338 581) |
| Virement au financement reporté pour le déclassement et la gestion des déchets  | 9     | (18 000)       | <b>(18 182)</b>    | (24 501)    |
| Virement aux apports remboursables                                              | 9     | (5 000)        | <b>(2 163)</b>     | (4 284)     |
| <b>Déficit accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice</b>                |       | (6 688 085)    | <b>(6 868 978)</b> | (6 983 092) |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

Pour les exercices clos les 31 mars

| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i>                                      | <b>2018</b>  | 2017  |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------|
|                                                                                | <b>\$</b>    | \$    |
| <b>Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice</b>                    | <b>878</b>   | 1 301 |
| <b>Pertes de réévaluation survenues au cours de l'exercice</b>                 |              |       |
| Pertes non réalisées sur les placements détenus en fiducie                     | <b>(985)</b> | (80)  |
| <b>Reclassement dans l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé</b> |              |       |
| Gains réalisés sur les placements détenus en fiducie                           | <b>(13)</b>  | (343) |
| <b>Pertes de réévaluation nettes de l'exercice</b>                             | <b>(998)</b> | (423) |
| <b>(Pertes) gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice</b>           | <b>(120)</b> | 878   |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE

Pour les exercices clos les 31 mars

| (en milliers de dollars canadiens)                                             | Notes | Budget<br>2018 | 2018               | 2017        |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------|----------------|--------------------|-------------|
|                                                                                |       | \$             | \$                 | \$          |
| <b>Excédent pour l'exercice</b>                                                |       | 318 007        | <b>134 459</b>     | 384 274     |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                                             |       |                |                    |             |
| Acquisition d'immobilisations corporelles                                      | 12    | (165 000)      | <b>(115 553)</b>   | (132 959)   |
| Amortissement des immobilisations corporelles                                  | 12    | 35 350         | <b>40 754</b>      | 31 813      |
| Moins-value des immobilisations corporelles                                    | 12    | -              | <b>22 445</b>      | 14 312      |
| Autres variations                                                              | 12    | -              | <b>2 675</b>       | (2 353)     |
|                                                                                |       | (129 650)      | <b>(49 679)</b>    | (89 187)    |
| <b>Actifs non financiers</b>                                                   |       |                |                    |             |
| Variations des charges payées d'avance                                         |       | -              | <b>(1 143)</b>     | (412)       |
| Pertes de réévaluation nettes de l'exercice                                    |       | -              | <b>(998)</b>       | (423)       |
| <b>Augmentation de la dette nette</b>                                          |       | 188 357        | <b>82 639</b>      | 294 252     |
| <b>Dette nette au début de l'exercice</b>                                      |       | (7 577 730)    | <b>(7 577 730)</b> | (7 843 197) |
| Virement au financement reporté pour le déclassement et la gestion des déchets |       | (18 000)       | <b>(18 182)</b>    | (24 501)    |
| Virement aux apports remboursables                                             |       | (5 000)        | <b>(2 163)</b>     | (4 284)     |
| <b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>                                      |       | (7 412 373)    | <b>(7 515 436)</b> | (7 577 730) |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



## ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos les 31 mars

| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i>                                                              | 2018             | 2017             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
|                                                                                                        | \$               | \$               |
| <b>Activités de fonctionnement</b>                                                                     |                  |                  |
| Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires                                                 | 816 900          | 709 103          |
| Rentrées de fonds provenant de clients                                                                 | 112 859          | 145 997          |
| Paiements aux fournisseurs                                                                             | (388 954)        | (404 178)        |
| Sorties de fonds destinées aux membres du personnel                                                    | (15 416)         | (14 860)         |
| Sorties de fonds liées aux activités de déclassement et de gestion des déchets et des sites contaminés | (407 243)        | (345 493)        |
| Intérêts reçus                                                                                         | 1 832            | 1 064            |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement</b>                                    | <b>119 978</b>   | <b>91 633</b>    |
| <b>Activités d'investissement en immobilisations</b>                                                   |                  |                  |
| Acquisition d'immobilisations corporelles                                                              | (119 422)        | (139 162)        |
| <b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations</b>                   | <b>(119 422)</b> | <b>(139 162)</b> |
| <b>Augmentation (diminution) de la trésorerie</b>                                                      | <b>556</b>       | <b>(47 529)</b>  |
| <b>Trésorerie au début de l'exercice</b>                                                               | <b>37 024</b>    | <b>84 553</b>    |
| <b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>                                                               | <b>37 580</b>    | <b>37 024</b>    |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

## 1. Information générale

Énergie atomique du Canada Limitée (« EACL ») est une société d'État fédérale dont le mandat est de soutenir la science et la technologie nucléaires et de gérer les activités du Canada en matière de déclassement et de gestion des déchets radioactifs. Depuis 2015, EACL s'acquitte de son mandat selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, en vertu duquel les Laboratoires Nucléaires Canadiens (« LNC »), entreprise privée, gèrent et exploitent les sites d'EACL en son nom, en vertu d'un accord contractuel.

EACL gère également les passifs conservés liés à son ancienne division des réacteurs CANDU (Opérations commerciales), qui a été vendue à Candu Énergie inc., filiale en propriété exclusive de SNC-Lavalin, le 2 octobre 2011. Ces activités sont prises en charge par le Bureau de clôture d'EACL.

EACL a été constituée en 1952 en vertu des dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes* (et prorogée en 1977 en vertu de celles de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*) conformément à l'autorité et aux pouvoirs accordés au ministre des Ressources naturelles par la *Loi sur l'énergie nucléaire*.

En juillet 2015, EACL a reçu une directive (P.C. 2015-1111) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour aligner ses politiques, directives et pratiques se rapportant aux frais liés aux déplacements, à l'hébergement, aux congrès et aux événements sur celles du Conseil du Trésor d'une manière conforme à ses obligations juridiques, et pour présenter la mise en œuvre de cette directive dans le prochain Plan d'entreprise d'EACL. Au 31 mars 2018, EACL se conformait aux exigences de la directive.

EACL est une société d'État en vertu de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et un mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. En conséquence, ses passifs sont, en définitive, ceux de Sa Majesté du chef du Canada. EACL reçoit du financement du gouvernement du Canada et n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat au Canada.

Le gouverneur en conseil a approuvé le Plan d'entreprise de 2018-2019 à 2022-2023 d'EACL au premier trimestre de l'exercice 2018-2019. Le Plan d'entreprise est aligné sur la directive fournie par l'unique actionnaire d'EACL, le gouvernement du Canada, et reflète les priorités d'EACL en vertu du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur.

## 2. Principales méthodes comptables

### a) Méthodes comptables

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP ») et reflètent les méthodes comptables indiquées ci-après.

Les actifs financiers et les actifs non financiers sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière. Les actifs non financiers sont employés normalement pour fournir des services futurs et sont passés en charges au moyen de l'amortissement ou au moment de l'utilisation. Les actifs non financiers ne sont pas pris en considération dans le calcul des actifs financiers nets (ou de la dette nette), mais sont ajoutés aux actifs financiers nets (ou à la dette nette) pour calculer l'excédent (le déficit) accumulé.

### **Incertitude relative à la mesure**

La préparation des états financiers consolidés selon les Normes comptables pour le secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs financiers, des passifs et des actifs non financiers à la date des états financiers, et sur les montants comptabilisés des revenus et des charges au cours de la période visée. Les éléments devant faire l'objet d'estimations et d'hypothèses importantes comprennent ceux qui sont liés à la juste valeur des instruments financiers, à la durée de vie utile et à la moins-value des immobilisations corporelles, aux avantages sociaux futurs, aux passifs éventuels et aux provisions, notamment la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et le passif au titre des sites contaminés. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers consolidés et sont passées en revue annuellement pour refléter les nouvelles informations à mesure qu'elles deviennent disponibles. Si les résultats réels diffèrent de ces estimations et hypothèses, l'incidence sera comptabilisée dans les périodes ultérieures lorsque l'écart sera mis en évidence.

### **Chiffres du budget**

Le budget de 2017-2018 est reflété dans l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé et l'état consolidé de l'évolution de la dette nette. Les données du budget pour 2017-2018 indiquées dans les présents états financiers consolidés sont fondées sur les prévisions et estimations pour 2017-2018 comprises dans le Plan d'entreprise pour la période 2017-2018 à 2021-2022.

### **b) Méthode de consolidation**

Les filiales sont des entités contrôlées par EACL. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés d'EACL depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées au besoin de façon à ce qu'elles soient conformes aux méthodes comptables employées par EACL. Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la filiale inactive en propriété exclusive d'EACL, AECL Technologies B.V., constituée en société aux Pays-Bas en 1995.

### **c) Conversion des monnaies étrangères**

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires non libellés dans la monnaie fonctionnelle d'EACL en cours à la date de l'état consolidé de la situation financière sont ajustés de façon à refléter le cours de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes de change réalisés découlant de la conversion des monnaies étrangères sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

### **d) Instruments financiers**

La trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, le fonds pour la gestion à long terme des déchets, les dettes fournisseurs et autres créditeurs, les avances de clients et les montants à verser aux Laboratoires Nucléaires Canadiens sont évalués au coût amorti. Les coûts de transaction sont une composante du coût des instruments financiers évalués au coût ou au coût amorti.

EACL a choisi d'évaluer les placements détenus en fiducie à la juste valeur, afin que ce mode d'évaluation corresponde à la façon dont ces placements sont évalués et gérés. Ces instruments financiers ne sont pas reclassés pour la durée de la période pendant laquelle ils sont détenus. Les gains et les pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur des instruments financiers sont comptabilisés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Au moment du règlement, le gain (perte) cumulé est reclassé de l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé. Les coûts de transaction sont passés en charges pour les instruments financiers évalués à la juste valeur.

Les intérêts et les dividendes attribuables aux instruments financiers sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

**e) Fonds pour la gestion à long terme des déchets**

Des liquidités ont été investies dans un fonds pour couvrir les coûts liés au stockage futur des déchets radioactifs qui ont été produits après le 13 septembre 2015. Ce fonds, établi et maintenu par EACL, vise à fournir les fonds pour les coûts futurs de stockage associés aux déchets radioactifs produits par les activités permanentes aux sites d'EACL.

Les intérêts gagnés sont inclus dans les revenus d'intérêts présentés dans l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

**f) Placements détenus en fiducie**

Le fonds en fiducie est une entité structurée établie en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* en vue de financer l'application d'une méthode de gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. La direction a déterminé qu'EACL exerce en substance un contrôle sur le fonds en fiducie. Par conséquent, le fonds en fiducie a été consolidé dans les états financiers consolidés d'EACL.

Les intérêts gagnés sont inclus dans les revenus d'intérêts présentés dans l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

**g) Stocks**

Les stocks d'eau lourde, les joints mécaniques et le combustible nucléaire sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, si elle est inférieure. Le coût comprend les montants relatifs aux améliorations effectuées afin de préparer les actifs en vue de la vente. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimatif dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimatifs pour l'achèvement et des coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Si le coût est supérieur à la valeur de réalisation nette, une moins-value est comptabilisée.

**h) Avantages sociaux futurs**

EACL fournit des avantages tels que les prestations de retraite, le versement d'indemnités à la suite de départs volontaires et d'autres avantages, y compris le maintien de la couverture au titre des soins de santé et des soins dentaires des salariés recevant des prestations d'invalidité de longue durée, ainsi que l'indemnisation des accidentés du travail dans le cas de salariés couverts par l'autoassurance.

**Prestations de retraite**

La quasi-totalité des salariés d'EACL est visée par le Régime de pension de retraite de la fonction publique (« RPRFP »), qui est un régime contributif à prestations déterminées créé par voie législative dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les salariés tout comme EACL doivent verser des cotisations pour couvrir le coût des services rendus.

Selon les lois en vigueur, EACL n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard de services passés ou de déficits de capitalisation du RPRFP. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées à titre de charges au cours de l'exercice durant lequel les salariés ont rendu des services et elles représentent la totalité des obligations d'EACL à l'égard du régime de retraite.

**Régimes d'avantages sociaux non liés à la retraite postérieurs à l'emploi**

L'obligation d'EACL au titre de ses régimes d'avantages sociaux non liés à la retraite postérieurs à l'emploi, à prestations déterminées, correspond au montant des avantages futurs que les salariés ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures. Ces avantages comprennent le versement d'indemnités pour départs volontaires.

Cette obligation est actualisée en vue de déterminer sa valeur actualisée. Le calcul est effectué annuellement par un actuaire qualifié qui utilise la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction quant à la croissance des salaires, à l'âge du départ à la retraite des salariés, à la mortalité et au roulement prévu du personnel.

Le taux d'actualisation est établi en fonction du taux d'emprunt d'EACL, lequel est calculé d'après le taux de rendement des obligations à long terme du gouvernement du Canada. EACL amortit les gains et pertes actuariels découlant des régimes non liés à la retraite à prestations déterminées dans l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés concernés.

### **Autres avantages à long terme**

L'obligation d'EACL au titre des autres avantages à long terme correspond au montant des prestations futures acquises par les salariés en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures. Ces avantages comprennent les indemnités des accidentés du travail dans le cas de salariés couverts par l'autoassurance et la couverture au titre des soins de santé et des soins dentaires des salariés recevant des prestations d'invalidité de longue durée.

Cette obligation est actualisée en vue de déterminer sa valeur actualisée. Le taux d'actualisation est établi en fonction du taux d'emprunt d'EACL, lequel est calculé d'après le taux de rendement des obligations à long terme du gouvernement du Canada. Le calcul repose en partie sur la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et sur des calculs fondés sur les événements servant à déterminer les indemnités pour accidents du travail. Tous les gains et pertes actuariels sont amortis dans l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés concernés.

EACL passe en charges les montants remboursés à Emploi et Développement social Canada ayant trait aux indemnités des accidentés du travail versées conformément à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* par suite des paiements courants facturés par les commissions provinciales de l'indemnisation des accidentés du travail.

### **Avantages à court terme**

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont passées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus. Un passif égal au montant qu'EACL s'attend à payer aux termes des régimes incitatifs à court terme est comptabilisé si EACL a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les salariés et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

### **i) Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets**

EACL a des obligations liées au déclassement des installations nucléaires et à la gestion des déchets radioactifs afin de protéger l'environnement et de se conformer aux exigences réglementaires. La meilleure estimation d'une obligation est comptabilisée dans la période au cours de laquelle une estimation raisonnable peut être déterminée et lorsqu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

La provision tient compte des exigences actuelles sur le plan de la technologie, de l'environnement et de la réglementation, et elle est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus à un taux qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de la provision. Les flux de trésorerie futurs estimatifs sont ajustés en fonction de l'inflation au moyen d'un taux déterminé sur la base des prévisions de la firme de sondage Consensus Economics et de taux d'inflation historiques et visés de la Banque du Canada.

Comme la provision est constituée en fonction du montant actualisé des flux de trésorerie futurs prévus, elle est accrue trimestriellement afin de tenir compte de l'écoulement du temps, et ce, en retranchant un trimestre dans le calcul du montant actualisé. La désactualisation est imputée aux charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés dans l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

La provision est réduite par le montant des dépenses réellement engagées. L'estimation des coûts fait l'objet d'un examen périodique, et toute modification importante du montant estimatif ou du calendrier des flux de trésorerie futurs sous-jacents est comptabilisée comme un ajustement de la provision. La provision tient compte des coûts de construction futurs associés à certaines installations, telles les installations de stockage de déchets nucléaires.

Les coûts de déclassement de nouveaux actifs sont ajoutés à la valeur comptable, lorsqu'il est établi qu'ils procureront un avantage économique futur à EACL, et sont amortis sur la durée de vie utile de ces actifs. L'incidence de modifications subséquentes relatives à l'estimation d'une obligation pour laquelle une provision a été comptabilisée comme faisant partie du coût de l'actif est portée en ajustement de l'actif connexe.

#### **j) Passif au titre des sites contaminés**

EACL comptabilise une provision pour sites contaminés lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies : il existe une norme environnementale; le niveau de contamination est supérieur au niveau prescrit par la norme environnementale et EACL est directement responsable ou accepte la responsabilité; il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et il est possible, à ce moment-là, de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif inclut tous les coûts directement imputables aux activités d'assainissement, notamment les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après assainissement. Le passif est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus à un taux qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent.

#### **k) Créances clients et autres débiteurs, avances de clients et obligations envers les clients**

Pour certains contrats, les revenus comptabilisés pourraient dépasser les montants facturés (revenus non facturés) alors que pour d'autres, les montants facturés pourraient être supérieurs aux revenus constatés (avances de clients et obligations envers les clients). Les revenus non facturés sont comptabilisés à titre d'actifs et inclus dans les créances clients et autres débiteurs. Les montants facturés perçus qui dépassent les revenus constatés à l'égard de contrats et les avances pour lesquelles les travaux correspondants n'avaient pas débuté sont comptabilisés à titre de passif et inclus dans les avances de clients et obligations envers les clients conformément à la méthode de constatation des revenus que suit EACL.

#### **l) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Le coût comprend les frais directement rattachés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration des immobilisations corporelles, les frais généraux directement attribuables à leur construction et à leur développement, y compris les coûts relatifs à leur démantèlement et à leur enlèvement et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées.

Le coût des immobilisations corporelles utilisées est amorti selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile, comme suit :

| <b>Actif</b>                        | <b>Taux</b> |
|-------------------------------------|-------------|
| Aménagements de terrains            | 10 à 20 ans |
| Bâtiments                           | 20 à 40 ans |
| Réacteurs, machineries et outillage | 3 à 40 ans  |

Les immobilisations en cours représentent les actifs qui ne sont pas encore prêts à l'utilisation et ne font donc pas l'objet d'un amortissement. Une fois achevées, elles sont inscrites dans la catégorie appropriée des immobilisations corporelles et amorties au taux applicable à cette catégorie. L'amortissement commence dès que l'actif est mis en service et cesse lorsqu'il n'assure plus d'avantages économiques à EACL ou lorsqu'il est mis hors service.



Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité d'EACL de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value nette est alors passée en charges dans l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

La durée de vie utile des immobilisations corporelles est passée en revue annuellement, et des ajustements sont effectués au besoin.

EACL possède des actifs de propriété intellectuelle à titre d'immobilisations incorporelles non comptabilisées. Les immobilisations incorporelles ne sont pas constatées dans les états financiers.

#### **m) Constatation des revenus**

Les revenus sont tirés des ventes de produits et de services. Les revenus sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les opérations réalisées ou les faits survenus ont généré des revenus. Tous les revenus sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf lorsque les montants à recevoir ne peuvent être déterminés avec un degré raisonnable de certitude ou que leur estimation se révèle impossible. Les revenus liés à des honoraires ou à des services reçus avant que les honoraires n'aient été gagnés ou que les services n'aient été rendus sont reportés et constatés lorsque les honoraires sont gagnés ou que les services sont rendus.

#### **Contrats à prix calculé sur la base de remboursement des frais**

Les revenus aux termes de contrats à prix calculé sur la base de remboursement des frais sont constatés à mesure que les coûts remboursables sont engagés, et ils comprennent une partie des honoraires gagnés.

#### **Autres contrats de service**

Lorsque des services sont fournis sur une période déterminée, les revenus sont constatés selon le mode linéaire, sauf s'il existe une indication selon laquelle une autre méthode correspond davantage à l'état d'avancement des travaux. En ce qui concerne les services de gestion des déchets, les revenus sont constatés en fonction des modalités contractuelles établies avec le client à cet égard.

#### **Approvisionnement en produits**

Les revenus sont constatés lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété ont été transférés au client, ce qui coïncide généralement avec le transfert du titre de propriété. Lorsque les biens nécessitent la prise d'importantes mesures d'adaptation ou d'intégration, les revenus sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement.

#### **Redevances**

Les revenus tirés de l'octroi de licences visant la propriété intellectuelle sont comptabilisés à titre de revenus conformément aux modalités du contrat visé. Ces ententes donnent le droit à EACL de recevoir le paiement, de la part du titulaire de licence, de sommes liées à la vente de technologies CANDU et associées aux produits CANDU relativement à des projets de constructions futures, à des projets de prolongation de la vie utile et à d'autres projets conformément au contrat de licence.

#### **n) Crédits parlementaires**

EACL reçoit des crédits parlementaires pour les charges de fonctionnement et les immobilisations corporelles. Ces crédits parlementaires ne comportent aucune stipulation limitant leur utilisation et sont comptabilisés à titre de financement du gouvernement du Canada dans l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé, jusqu'à concurrence du montant autorisé, sous réserve du respect des critères d'admissibilité.

#### **o) Revenus d'intérêts**

Les revenus d'intérêts gagnés sur la trésorerie, les fonds pour la gestion à long terme des déchets, les placements à court terme découlant des crédits et les placements détenus en fiducie sont constatés dans l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

**p) Passifs éventuels**

Les passifs éventuels représentent des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles si certains événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Lorsqu'il est probable qu'un événement futur se produira ou ne se produira pas et qu'EACL peut établir une estimation raisonnable de l'obligation, un passif estimatif est comptabilisé et une charge est constatée. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

**q) Normes et notes d'orientation**

Les normes et notes d'orientation suivantes ont été publiées par le CCSP avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2017 et ont été adoptées de manière prospective par EACL le 1<sup>er</sup> avril 2017. Leur adoption n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés et aucun ajustement n'a été nécessaire au solde d'ouverture du déficit accumulé :

SP 2200, *Information relative aux apparentés* : Ce nouveau chapitre définit ce qu'on entend par un apparenté et établit les informations à fournir relativement aux opérations entre apparentés.

SP 3210, *Actifs* : Ce nouveau chapitre a pour objet de fournir des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans le chapitre SP 1000, Fondements conceptuels des états financiers, et d'établir des normes générales d'informations à fournir à leur sujet.

SP 3320, *Actifs éventuels* : Ce nouveau chapitre définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels.

SP 3380, *Droits contractuels* : Ce nouveau chapitre définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels.

SP 3420, *Opérations interentités* : Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

**r) Normes et notes d'orientation publiées qui seront adoptées à une date ultérieure**

La norme suivante a été publiée par le CCSP :

SP 3430, *Opérations de restructuration* : Ce nouveau chapitre définit ce qu'est une opération de restructuration et établit des normes sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs et des passifs transférés dans le cadre d'une opération de restructuration.

Ce chapitre s'applique aux opérations de restructuration qui ont lieu au cours des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

EACL a l'intention d'adopter cette norme lorsqu'elle entrera en vigueur. Bien qu'EACL évalue actuellement l'incidence qu'aura sur ses états financiers consolidés l'adoption de cette norme, cette dernière ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la présentation de l'information financière d'EACL.

### 3. Fonds pour le stockage à long terme des déchets

EACL est tenue d'investir des liquidités dans un fonds pour couvrir les coûts liés au stockage futur des déchets radioactifs résultant d'activités courantes à ses sites. Ce fonds est destiné à couvrir les coûts de stockage futurs associés aux déchets radioactifs produits après le 13 septembre 2015. Les liquidités consacrées à cette fin ne devraient pas être utilisées pendant l'exercice qui vient. Les liquidités sont investies dans des dépôts à terme auxquels EACL peut avoir accès dans un court délai. Le fonds se compose de ce qui suit :

| (en milliers de dollars canadiens) | Échéance   | 31 mars |           |        |           |
|------------------------------------|------------|---------|-----------|--------|-----------|
|                                    |            | 2018    | Rendement | 2017   | Rendement |
|                                    |            | \$      | %         | \$     | %         |
| Équivalents de trésorerie          | Sans objet | 25 992  | 1,5       | 16 556 | 0,0       |
|                                    |            | 25 992  |           | 16 556 |           |

### 4. Placements détenus en fiducie

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* exige des sociétés de services publics nucléaires canadiennes qu'elles forment un organisme de gestion des déchets, la Société de gestion des déchets nucléaires (la « SGDN »), afin de formuler des recommandations au gouvernement du Canada concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire et de mettre en application l'approche retenue. La loi exige également que chaque propriétaire de déchets de combustible nucléaire établisse un fonds en fiducie pour financer la mise en œuvre de l'approche proposée par la SGDN. Le passif au titre des déchets de combustible nucléaire d'EACL est comptabilisé dans la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets (note 10).

Chaque fonds en fiducie est maintenu afin de satisfaire aux exigences de la loi, et seule la SGDN peut en retirer des sommes conformément aux dispositions de l'article II de la loi. Comme l'exigeait la loi, le dépôt initial d'EACL dans son fonds en fiducie a été de 10 millions de dollars et a eu lieu le 25 novembre 2002. Des dépôts annuels ultérieurs ont été versés au fonds comme il était exigé et le seront jusqu'à ce que l'ensemble des coûts associés au cycle de vie de la gestion des déchets de combustible nucléaire à long terme soient couverts.

Le fonds en fiducie d'EACL, qui est géré par la CIBC au nom d'EACL, investit dans des instruments à revenu fixe qui sont assortis de diverses échéances. Le fonds a été consolidé et les placements qu'il détient sont évalués à la juste valeur. Le cours du marché des instruments ou d'instruments similaires, dans le cas des obligations, est estimé à 50,7 millions de dollars au 31 mars 2018 (50,3 millions de dollars au 31 mars 2017). Les intérêts gagnés sur les actifs en fiducie reviennent au fonds en fiducie et sont fixes, alors que la juste valeur des instruments varie en fonction du taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Ces placements sont constitués de ce qui suit :

| (en milliers de dollars canadiens)                    | Échéance                     | 31 mars |           |        |           |
|-------------------------------------------------------|------------------------------|---------|-----------|--------|-----------|
|                                                       |                              | 2018    | Rendement | 2017   | Rendement |
|                                                       |                              | \$      | %         | \$     | %         |
| Équivalents de trésorerie*                            | Sans objet                   | 216     | 0,0       | 102    | 0,0       |
| Obligations d'administrations publiques canadiennes** | Septembre 2019 – avril 2035  | 26 891  | 2,3       | 24 946 | 2,7       |
| Obligations de sociétés                               | Février 2020 – décembre 2026 | 23 551  | 2,3       | 25 281 | 2,2       |
|                                                       |                              | 50 658  |           | 50 329 |           |

\* Les équivalents de trésorerie se composent principalement d'instruments du marché monétaire à court terme dont la durée jusqu'à l'échéance initiale est inférieure à 90 jours.

\*\* Les obligations d'administrations publiques canadiennes comprennent des obligations fédérales, provinciales et municipales.

## 5. Créances et autres débiteurs

| (en milliers de dollars canadiens)                                                                                                                     | 31 mars |         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|
|                                                                                                                                                        | 2018    | 2017    |
|                                                                                                                                                        | \$      | \$      |
| Créances clients                                                                                                                                       | 16 576  | 18 058  |
| Moins : provision pour créances douteuses                                                                                                              | (3 419) | (3 419) |
| Créances clients, montant net                                                                                                                          | 13 157  | 14 639  |
| Autres débiteurs :                                                                                                                                     |         |         |
| Revenus non facturés                                                                                                                                   | 10 594  | 7 632   |
| Montant à recevoir au titre des taxes à la consommation                                                                                                | 9 460   | 11 825  |
| Montants sur contrats à recevoir de clients en rapport avec le financement de produits et services, échéant en 2019 et remboursables en montants fixes | 7 095   | 28 096  |
| Créances au titre des contrats de location-acquisition                                                                                                 | -       | 7 619   |
| Autres débiteurs                                                                                                                                       | 300     | 1 098   |
|                                                                                                                                                        | 40 606  | 70 909  |

Les montants sur contrats à recevoir se rapportent essentiellement à des ventes d'eau lourde réalisées au cours d'exercices précédents. Le montant est remboursable à EACL selon un calendrier de versements fixes d'ici 2019. Le taux d'intérêt implicite sur le montant à recevoir est de 5,77 % par année. À l'heure actuelle, aucune provision pour moins-value n'est comptabilisée et aucune garantie n'est détenue à l'égard de cette créance.

EACL est exposée à un risque de crédit normal découlant de ses créances clients et autres débiteurs, et elle constitue une provision au titre des pertes de crédit qu'elle pourrait subir. La provision pour créances douteuses correspond au montant estimatif des pertes de crédit que la direction prévoit qu'EACL subira, à la lumière de son expérience passée pour des créances similaires dans une conjoncture économique semblable. Tout écart entre les pertes de crédit réelles et les estimations formulées par la direction aura des répercussions sur les résultats futurs d'EACL. EACL travaille à recouvrer ses créances clients impayées conformément aux modalités des contrats de vente.

L'exposition d'EACL aux risques de crédit liés aux clients et aux autres débiteurs, y compris les revenus non facturés, est présentée à la note 18.

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour créances douteuses :

| (en milliers de dollars canadiens) | 31 mars |         |
|------------------------------------|---------|---------|
|                                    | 2018    | 2017    |
|                                    | \$      | \$      |
| Solde au début de l'exercice       | (3 419) | (3 419) |
| Dotations                          | -       | -       |
| Reprises                           | -       | -       |
| Solde à la fin de l'exercice       | (3 419) | (3 419) |

## 6. Stocks

|                                           | 31 mars |         |
|-------------------------------------------|---------|---------|
|                                           | 2018    | 2017    |
| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i> |         |         |
|                                           | \$      | \$      |
| Joints mécaniques                         | 3 936   | 4 369   |
| Stocks d'eau lourde                       | 188 643 | 201 153 |

Le coût des stocks de combustible nucléaire et de joints mécaniques passé en charges dans le coût des ventes s'est établi à 0,4 million de dollars (1,1 million de dollars en 2017). Le montant total des stocks de combustible nucléaire et de joints mécaniques dépréciés qui a été comptabilisé dans les charges de fonctionnement à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé en 2018 était de néant (1,7 million de dollars en 2017).

Outre la consommation interne d'eau lourde par les Laboratoires de Chalk River, qui s'est élevée à néant (0,3 million de dollars en 2017), le coût des stocks d'eau lourde passé en charges dans le coût des ventes s'est établi à 10,0 millions de dollars (11,5 millions de dollars en 2017). Le montant total des stocks d'eau lourde dépréciés qui a été comptabilisé dans les charges de fonctionnement à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé en 2018 était de 2,5 millions de dollars (néant en 2017).

EACL n'a pas donné de stocks en garantie de passifs.

## 7. Crédoiteurs et charges à payer

|                                           | 31 mars |        |
|-------------------------------------------|---------|--------|
|                                           | 2018    | 2017   |
| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i> |         |        |
|                                           | \$      | \$     |
| Dettes fournisseurs                       | 7 927   | 5 864  |
| Autres crédoiteurs et charges à payer     | 20 364  | 19 027 |
| Charges à payer au titre des salaires     | 2 380   | 3 555  |
| Montants à payer à des apparentés         | 38 603  | 36 912 |
| Provisions                                | 6 053   | 6 153  |
|                                           | 75 327  | 71 511 |

La valeur comptable des dettes fournisseurs et autres crédoiteurs est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

Les montants à payer à des apparentés représentent les revenus de redevances et les produits en trésorerie tirés des ventes d'eau lourde (note 9).

Les provisions sont par nature à court terme et ne sont pas actualisées. Elles comprennent l'exposition aux réclamations liées à des projets de prolongation de la vie utile, ainsi qu'aux actions en justice et réclamations fondées en droit, et aux différends avec les fournisseurs.

## 8. Avantages sociaux futurs

### a) Régime de retraite

Tel qu'il est mentionné à la note 2 h), les salariés d'EACL participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (« RPRFP »). Les cotisations sont versées dans trois comptes, soit le Compte de pension de retraite de la fonction publique (« CPRFP »), le compte de la Caisse de retraite de la fonction publique et le compte Régime compensatoire.

La quasi-totalité des salariés d'EACL est visée par le RPRFP, qui est un régime contributif à prestations déterminées créé par voie législative et dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les salariés et EACL sont tenus de verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit le montant des cotisations patronales en fonction d'un multiple des cotisations salariales. Le taux général des cotisations patronales en vigueur au cours de l'exercice correspondait à 22,4 % des salaires (18,5 % en 2017). Les cotisations totales se sont établies à 2,8 millions de dollars (2,2 millions de dollars en 2017) et ont été constatées à titre de charges durant l'exercice.

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser les prestations prévues en vertu du RPRFP. En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent pendant une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % des services ouvrant droit à pension, le total étant multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de salaire. Ces prestations sont coordonnées avec celles qui sont versées en vertu du Régime des pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec, et elles sont indexées pour tenir compte de l'inflation.

Le total des cotisations au titre des services rendus se présente comme suit :

|                                    | 31 mars |       |
|------------------------------------|---------|-------|
| (en milliers de dollars canadiens) | 2018    | 2017  |
|                                    | \$      | \$    |
| Cotisations salariales             | 867     | 761   |
| Cotisations patronales             | 2 773   | 2 203 |

Le taux de cotisation d'EACL au CPRFP est égal aux cotisations salariales, et les cotisations d'EACL au compte de la Caisse de retraite de la fonction publique correspondent à 1,01 fois les cotisations salariales (1,01 fois au 31 mars 2017). Les cotisations d'EACL au compte Régime compensatoire pour l'année civile 2018 équivalent à 3,20 fois les cotisations salariales (7,74 fois pour l'année civile 2017). Ces multiples pourraient changer après réévaluation de la part de l'administration du RPRFP.

### b) Autres avantages sociaux futurs

EACL verse dans certains cas des indemnités pour départs volontaires et fournit d'autres avantages postérieurs à l'emploi, comme il est décrit à la note 2 h). L'obligation au titre des prestations déterminées n'est pas capitalisée, le financement étant fourni au moment où les prestations sont versées. Ainsi, le régime à prestations déterminées n'a aucun actif et son déficit correspond à l'obligation au titre des prestations déterminées.

Les indemnités pour départs volontaires sont payables en cas de démissions ou de départs à la retraite volontaires futurs. Conformément aux attentes du gouvernement du Canada à l'égard des organismes fédéraux ou des sociétés d'État, EACL a commencé à supprimer cet avantage au cours de l'exercice 2012-2013.



Le passif comptabilisé au titre des avantages sociaux futurs pour 2018 comprend des indemnités pour départs volontaires de 9,6 millions de dollars (10,5 millions de dollars en 2017). Ce solde inclut les montants destinés aux employés qui ont décidé de reporter le paiement jusqu'à la cessation de leur emploi et ceux dont les unités de négociation n'ont pas été négociées ou qui n'ont pas conclu d'ententes visant la suppression des indemnités pour départs volontaires au 31 mars 2018.

La date d'évaluation du passif au titre des avantages sociaux futurs est le 31 mars 2018, et la dernière évaluation actuarielle de ces avantages a été réalisée à cette date. À la clôture de l'exercice, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations déterminées était de 8,1 ans (8,0 ans en 2017). La période d'amortissement pour les avantages postérieurs à l'emploi est de 10 ans. La période d'amortissement pour les autres avantages à long terme est de 13 ans.

Le tableau qui suit résume l'activité liée aux régimes d'avantages du personnel postérieurs à l'emploi et aux autres régimes d'avantages à long terme :

|                                                                        | 31 mars |         |
|------------------------------------------------------------------------|---------|---------|
|                                                                        | 2018    | 2017    |
| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i>                              |         |         |
|                                                                        | \$      | \$      |
| Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice | 22 128  | 26 266  |
| Prestations acquises                                                   | 81      | 66      |
| Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées          | 462     | 474     |
| Prestations versées                                                    | (2 222) | (3 176) |
| Gain actuariel                                                         | (55)    | (1 502) |
| Coût des modifications au régime                                       | (28)    | -       |
| Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice | 20 366  | 22 128  |
| Moins : gain actuariel non amorti                                      | (2 834) | (3 032) |
| Passif au titre des avantages sociaux futurs                           | 23 200  | 25 160  |

Le tableau qui suit présente sommairement les charges liées aux régimes d'avantages du personnel postérieurs à l'emploi et aux autres régimes d'avantages à long terme d'EACL constatées dans l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé et dans l'état consolidé de la situation financière :

|                                                                        | 31 mars |       |
|------------------------------------------------------------------------|---------|-------|
|                                                                        | 2018    | 2017  |
| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i>                              |         |       |
|                                                                        | \$      | \$    |
| Charge au titre des prestations et charge d'intérêts                   |         |       |
| Prestations acquises                                                   | 81      | 66    |
| Coût des modifications au régime                                       | (28)    | -     |
| Amortissement du gain actuariel constaté                               | (251)   | (127) |
| Total de la charge au titre des prestations                            | (198)   | (61)  |
| Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées          | 462     | 474   |
| Total de la charge au titre des prestations et de la charge d'intérêts | 264     | 413   |

Le total de la charge au titre des prestations et de la charge d'intérêts liées aux salariés d'EACL est constaté dans le coût des ventes et dans les charges de fonctionnement dans l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

Les hypothèses actuarielles importantes qui ont été posées pour évaluer les avantages sociaux futurs d'EACL sont les suivantes :

|                                             | 31 mars     |      |
|---------------------------------------------|-------------|------|
|                                             | 2018        | 2017 |
|                                             | %           | %    |
| Taux d'actualisation à la fin de l'exercice | <b>2,10</b> | 2,20 |
| Taux de croissance des salaires             | <b>2,75</b> | 2,75 |
| Taux tendanciel du coût des soins de santé  | <b>4,00</b> | 4,00 |

Les taux de mortalité sont ceux de la table de mortalité des retraités canadiens de 2014. Les taux de mortalité des personnes handicapées sont ceux utilisés dans l'évaluation des passifs au titre des prestations du fonds d'assurance de l'annexe 1 de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario au 31 décembre 2015.

Le passif et les coûts au titre des avantages sociaux futurs sont assujettis à l'incertitude relative à la mesure découlant de l'utilisation d'hypothèses actuarielles. L'incidence de ces facteurs sur la réévaluation du passif au titre des avantages sociaux futurs peut se révéler importante et parfois volatile. Aucune analyse de sensibilité détaillée n'a été fournie, les incidences des analyses de sensibilité effectuées n'entraînant pas de changements importants aux soldes comptabilisés.

## 9. Financement reporté pour le déclassement et la gestion des déchets

En 1993, le gouvernement a transféré de l'eau lourde à EACL, et la valeur de cette eau lourde a été comptabilisée directement dans le déficit accumulé. Aux termes d'une décision de 1996, le Conseil du Trésor a demandé à EACL d'utiliser les produits tirés de la vente ou de la location de cette eau lourde pour la période allant de 1997 à 2006 pour financer ses activités de déclassement. Par conséquent, un montant équivalant aux produits en trésorerie tirés au cours de l'exercice des contrats de location d'eau lourde financée par le gouvernement conclus au cours de cette période de dix ans a été viré du déficit accumulé au financement reporté pour le déclassement et la gestion des déchets. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, des produits de 18,2 millions de dollars (24,5 millions de dollars en 2017) ont été reçus et virés du déficit accumulé au financement reporté pour le déclassement et la gestion des déchets dans l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

Les produits en trésorerie provenant de contrats de vente ou de location d'eau lourde conclus après 2006 sont comptabilisés à titre de montants à payer à des apparentés et inclus dans les créditeurs et charges à payer (note 7) de l'état consolidé de la situation financière.

## 10. Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets

EACL est tenue de déclasser ses installations nucléaires et ses autres actifs afin de régler ses passifs, de réduire le risque, de protéger l'environnement et de se conformer aux exigences réglementaires applicables. Ces installations comprennent les prototypes de réacteurs, les usines d'eau lourde, les laboratoires de recherche et développement nucléaires ainsi que les installations de gestion des déchets et d'autres installations. En raison de la diversité des installations, le processus de déclassement peut être différent dans chaque cas. Parfois, les activités de déclassement se déroulent en étapes séparées par des intervalles de plusieurs décennies afin de laisser la radioactivité décroître avant l'étape suivante. Ces activités comprennent la surveillance et le suivi, la décontamination, la démolition et la gestion des déchets connexes. Une partie des passifs renvoie à des obligations qui existaient avant la création d'EACL en 1952.

La provision liée au déclassement et à la gestion des déchets s'établit comme suit :

|                                                        | 31 mars          |           |
|--------------------------------------------------------|------------------|-----------|
|                                                        | 2018             | 2017      |
| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i>              |                  |           |
|                                                        | \$               | \$        |
| <b>Valeur comptable au début de l'exercice</b>         | <b>6 492 243</b> | 6 763 423 |
| Passifs réglés                                         | <b>(309 228)</b> | (250 002) |
| Désactualisation de la provision                       | <b>251 866</b>   | 262 387   |
| Révision des estimations et du calendrier des dépenses | <b>38 420</b>    | (283 565) |
| <b>Valeur comptable à la fin de l'exercice</b>         | <b>6 473 301</b> | 6 492 243 |

Les dépenses futures non actualisées, ajustées en fonction de l'inflation, liées aux projets prévus et incluses dans le passif s'élèvent à 15 932,9 millions de dollars (16 539,9 millions de dollars au 31 mars 2017). La provision est réévaluée chaque date de l'état consolidé de la situation financière en fonction du taux d'actualisation alors en vigueur.

Les principales hypothèses qui ont été utilisées pour déterminer le montant de la provision sont les suivantes :

|                         | 31 mars        |         |
|-------------------------|----------------|---------|
|                         | 2018           | 2017    |
| Période d'actualisation | <b>146 ans</b> | 147 ans |
| Taux d'actualisation    | <b>3,88 %</b>  | 3,88 %  |
| Taux d'inflation        | <b>1,70 %</b>  | 1,70 %  |

La provision est très sensible au taux d'intérêt utilisé pour actualiser les dépenses futures. Le tableau qui suit montre l'incidence d'une variation de 1 % du taux d'actualisation utilisé pour estimer la provision.

|                                           | 31 mars          |           |
|-------------------------------------------|------------------|-----------|
|                                           | 2018             | 2017      |
| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i> |                  |           |
|                                           | \$               | \$        |
| Augmentation de 1 %                       | <b>(955 243)</b> | (980 569) |
| Diminution de 1 %                         | <b>1 303 872</b> | 1 354 426 |

## 11. Passif au titre des sites contaminés

EACL a la responsabilité de s'acquitter des engagements du Canada à l'égard de l'Initiative dans la région de Port Hope et d'autres engagements à l'égard de déchets radioactifs historiques de faible activité.

EACL a comptabilisé un passif de 988,2 millions de dollars (1 081,9 millions de dollars au 31 mars 2017) pour l'Initiative dans la région de Port Hope et le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité en ayant recours à la technique de la valeur actualisée nette. Le passif est actualisé à l'aide de la technique de la valeur actualisée nette, au taux de 2,16 %. Le total estimatif des dépenses non actualisées s'élève à 1 107,2 millions de dollars (1 213,5 millions de dollars au 31 mars 2017).

Le passif lié à l'Initiative dans la région de Port Hope a trait à la décontamination et à la gestion sécuritaire à long terme des déchets radioactifs historiques de faible activité dans les municipalités de Port Hope et de Clarington, en Ontario. Ces déchets sont composés essentiellement des résidus d'un ancien processus contenant de l'uranium et du radium, et des sols qu'ils ont contaminés, le tout résultant des activités d'une ancienne société d'État et de ses prédécesseurs du secteur privé. L'étape de la mise en œuvre doit être terminée en 2023-2024 et sera suivie d'une surveillance et d'un entretien à long terme qui devraient se poursuivre sur une période de 30 ans par la suite.

EACL est également responsable du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité, ce qui comprend toutes les activités requises aux fins du traitement et de la gestion des déchets radioactifs historiques de faible activité dans des sites canadiens dont le gouvernement avait la responsabilité (à l'exclusion de l'Initiative dans la région de Port Hope). Les déchets radioactifs historiques de faible activité constituent des matières contaminées par la radioactivité au moment du traitement et de l'expédition de l'uranium et du radium. La décontamination devrait être terminée d'ici 2027-2028.

|                                                        | 31 mars          |           |
|--------------------------------------------------------|------------------|-----------|
|                                                        | 2018             | 2017      |
| (en milliers de dollars canadiens)                     |                  |           |
|                                                        | \$               | \$        |
| <b>Valeur comptable au début de l'exercice</b>         | <b>1 081 866</b> | 1 109 493 |
| Passifs réglés                                         | (107 083)        | (84 378)  |
| Désactualisation de la provision                       | 23 595           | 24 409    |
| Révision des estimations et du calendrier des dépenses | (10 135)         | 32 342    |
| <b>Valeur comptable à la fin de l'exercice</b>         | <b>988 243</b>   | 1 081 866 |

Le passif est très sensible au taux d'intérêt utilisé pour actualiser les dépenses futures. Le tableau qui suit montre l'incidence d'une variation de 1 % du taux d'actualisation utilisé pour estimer le passif.

|                                    | 31 mars  |          |
|------------------------------------|----------|----------|
|                                    | 2018     | 2017     |
| (en milliers de dollars canadiens) |          |          |
|                                    | \$       | \$       |
| Augmentation de 1 %                | (45 714) | (50 018) |
| Diminution de 1 %                  | 51 103   | 55 973   |

## 12. Immobilisations corporelles

|                                               | Construction en cours | Terrains et aménagements de terrains | Bâtiments      | Réacteurs, machineries et outillage | Total            |
|-----------------------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|----------------|-------------------------------------|------------------|
|                                               | \$                    | \$                                   | \$             | \$                                  | \$               |
| (en milliers de dollars canadiens)            |                       |                                      |                |                                     |                  |
| <b>Coût au 31 mars 2017</b>                   | <b>184 512</b>        | <b>82 654</b>                        | <b>416 808</b> | <b>447 238</b>                      | <b>1 131 212</b> |
| Entrées et transferts                         | 115 553               | 2 839                                | 19 629         | 64 963                              | 202 984          |
| Sorties et transferts                         | (86 822)              | -                                    | (1 406)        | (23 809)                            | (112 037)        |
| Moins-value                                   | (22 445)              | -                                    | -              | -                                   | (22 445)         |
| <b>Coût au 31 mars 2018</b>                   | <b>190 798</b>        | <b>85 493</b>                        | <b>435 031</b> | <b>488 392</b>                      | <b>1 199 714</b> |
| <b>Amortissement cumulé au 31 mars 2017</b>   | <b>-</b>              | <b>34 765</b>                        | <b>193 311</b> | <b>308 462</b>                      | <b>536 538</b>   |
| Augmentation de l'amortissement               | -                     | 3 908                                | 9 137          | 27 710                              | 40 755           |
| Sorties                                       | -                     | -                                    | (849)          | (21 083)                            | (21 932)         |
| <b>Amortissement cumulé au 31 mars 2018</b>   | <b>-</b>              | <b>38 673</b>                        | <b>201 599</b> | <b>315 089</b>                      | <b>555 361</b>   |
| <b>Valeur comptable nette au 31 mars 2017</b> | <b>184 512</b>        | <b>47 889</b>                        | <b>223 497</b> | <b>138 776</b>                      | <b>594 674</b>   |
| <b>Valeur comptable nette au 31 mars 2018</b> | <b>190 798</b>        | <b>46 820</b>                        | <b>233 432</b> | <b>173 303</b>                      | <b>644 353</b>   |

| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i>     | Construction<br>en cours | Terrains et<br>aménagements<br>de terrains | Bâtiments | Réacteurs,<br>machineries et<br>outillage | Total     |
|-----------------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------------|-----------|-------------------------------------------|-----------|
|                                               | \$                       | \$                                         | \$        | \$                                        | \$        |
| <b>Coût au 31 mars 2016</b>                   | 220 749                  | 83 249                                     | 309 765   | 427 189                                   | 1 040 952 |
| Entrées et transferts                         | 132 959                  | 11 605                                     | 105 732   | 37 547                                    | 287 843   |
| Sorties et transferts                         | (154 884)                | (12 200)                                   | (1 386)   | (17 498)                                  | (185 968) |
| Moins-value                                   | (14 312)                 | -                                          | -         | -                                         | (14 312)  |
| Autres variations                             | -                        | -                                          | 2 697     | -                                         | 2 697     |
| <b>Coût au 31 mars 2017</b>                   | 184 512                  | 82 654                                     | 416 808   | 447 238                                   | 1 131 212 |
| <b>Amortissement cumulé au 31 mars 2016</b>   | -                        | 41 617                                     | 187 824   | 306 024                                   | 535 465   |
| Augmentation de l'amortissement               | -                        | 5 371                                      | 6 741     | 19 701                                    | 31 813    |
| Sorties                                       | -                        | (12 223)                                   | (1 254)   | (17 263)                                  | (30 740)  |
| <b>Amortissement cumulé au 31 mars 2017</b>   | -                        | 34 765                                     | 193 311   | 308 462                                   | 536 538   |
| <b>Valeur comptable nette au 31 mars 2016</b> | 220 749                  | 41 632                                     | 121 941   | 121 165                                   | 505 487   |
| <b>Valeur comptable nette au 31 mars 2017</b> | 184 512                  | 47 889                                     | 223 497   | 138 776                                   | 594 674   |

L'amortissement et la moins-value des immobilisations corporelles sont constatés dans les charges de fonctionnement à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

Des moins-values de 22,4 millions de dollars ont été comptabilisées en 2018 (14,3 millions de dollars en 2017).

### 13. Engagements

#### a) Contrats de location-exploitation

Les montants à payer au titre des contrats de location-exploitation non résiliables s'établissent comme suit :

| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i> | Contrats de location |
|-------------------------------------------|----------------------|
|                                           | \$                   |
| 2018-2019                                 | 917                  |
| 2019-2020                                 | 511                  |
| 2020-2021                                 | 95                   |
| 2021-2022                                 | 96                   |
| 2022-2023                                 | 96                   |
| 2023 et par la suite                      | 552                  |
|                                           | 2 267                |

EACL loue des locaux à bureaux en vertu de contrats de location-exploitation venant à échéance à diverses dates. Ces contrats sont assortis d'une clause d'indexation des loyers. Pour l'exercice clos le 31 mars 2018, un montant de 0,3 million de dollars (0,5 million de dollars en 2017) se rapportant aux contrats de location a été constaté dans les charges de fonctionnement à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

Le total des paiements futurs à recevoir au titre des contrats de sous-location s'élève à 1,0 million de dollars. Ces paiements prendront fin en 2020.

**b) Engagements liés au fonctionnement et au capital**

La nature des activités d'EACL peut donner lieu à des contrats et obligations pluriannuels en vertu desquels EACL est tenue de verser des paiements dans l'avenir. Au 31 mars 2018, EACL était partie à des accords contractuels avec des fournisseurs tiers, y compris des contrats permettant la résiliation assortie de pénalités, s'élevant à environ 314,7 millions de dollars.

La plupart de ces engagements relèvent des LNC conformément au modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Ce montant comprend des contrats liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles d'environ 11,9 millions de dollars. Des détails sur le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur sont présentés à la note 16.

**14. Passifs éventuels**

EACL est partie à diverses actions en justice et réclamations intentées dans le cours normal des activités. L'issue de l'ensemble des actions et des réclamations intentées contre EACL ne peut pas encore être déterminée et dépend de leur règlement futur, notamment des incertitudes liées aux contentieux. À la lumière de l'information dont EACL dispose actuellement et après avoir consulté ses conseillers juridiques indépendants, la direction est d'avis que ces actions et réclamations, prises séparément ou dans leur ensemble, n'auront pas d'effet défavorable significatif sur la situation financière d'EACL.

**15. Financement**

|                                                                                                             | 31 mars         |          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|----------|
|                                                                                                             | 2018            | 2017     |
| (en milliers de dollars canadiens)                                                                          |                 |          |
|                                                                                                             | \$              | \$       |
| <b>Crédits parlementaires au titre des charges de fonctionnement et des dépenses en immobilisations</b>     |                 |          |
| Montant reçu au cours de l'exercice pour les activités de fonctionnement et les dépenses en immobilisations | <b>816 900</b>  | 709 103  |
| Montant à recevoir à la fin de l'exercice                                                                   | <b>103 825</b>  | 94 430   |
| Montant à recevoir d'un exercice précédent                                                                  | <b>(94 430)</b> | (19 400) |
| <b>Total des crédits parlementaires comptabilisés</b>                                                       | <b>826 295</b>  | 784 133  |

Au cours de l'exercice, le financement susmentionné a été reçu afin de soutenir les activités prévues d'EACL et des LNC. Ce financement a été utilisé aux fins suivantes :

- Soutenir les activités des laboratoires nucléaires, notamment les activités de science et technologie continues au site de Chalk River et la remise en état de l'infrastructure, ainsi que les activités courantes du site afin de répondre aux besoins et aux exigences en matière de réglementation, de santé, de sécurité et d'environnement.
- Assurer les activités de déclasserement et de gestion des déchets surtout aux emplacements de Chalk River et de Whiteshell, et les programmes de remise en état des lieux, principalement à Port Hope.

Les montants approuvés pour les charges de fonctionnement et d'investissement en immobilisations pour l'exercice clos le 31 mars 2018 se chiffrent à 970 millions de dollars.

**16. Accord contractuel**

Depuis 2015, EACL s'acquitte de son mandat selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, en vertu duquel les LNC gèrent et exploitent les sites d'EACL en son nom.

Selon le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, les actifs, les sites et les installations demeurent la propriété d'EACL, mais sont gérés et exploités par une entreprise du secteur privé. Ainsi, EACL fait des paiements aux LNC et à sa société mère, l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada (« montants contractuels versés ou à verser ») selon les modalités de l'accord contractuel.

Les dépenses contractuelles suivantes ont été engagées :

|                                                                                                                                      | 31 mars          |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------|
|                                                                                                                                      | 2018             | 2017      |
| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i>                                                                                            |                  |           |
|                                                                                                                                      | \$               | \$        |
| <b>Montants contractuels versés ou à verser</b>                                                                                      | <b>903 527</b>   | 864 930   |
| Moins : coûts imputés à la provision liée au déclassement et la gestion des déchets ainsi qu'au passif au titre des sites contaminés | <b>(413 550)</b> | (331 982) |
| Moins : coûts imputés à la construction en cours                                                                                     | <b>(115 553)</b> | (132 959) |
| Moins : coûts classés comme coût des ventes                                                                                          | <b>(51 916)</b>  | (68 102)  |
| <b>Charges contractuelles</b>                                                                                                        | <b>322 508</b>   | 331 887   |

Les montants contractuels versés ou à verser incluent les honoraires versés à l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada (« ANEC »), conformément à l'accord contractuel à long terme intervenu entre EACL, l'ANEC et les LNC.

## 17. Renseignements supplémentaires par types de charges

|                                                                                                                                                                                                                                                                          | 31 mars         |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                          | 2018            | 2017      |
| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i>                                                                                                                                                                                                                                |                 |           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                          | \$              | \$        |
| Charges salariales                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>12 701</b>   | 11 932    |
| Charges générales et administratives                                                                                                                                                                                                                                     | <b>3 319</b>    | 2 793     |
| Charges d'exploitation du site et des programmes                                                                                                                                                                                                                         | <b>60 181</b>   | 45 573    |
| Amortissement des immobilisations corporelles                                                                                                                                                                                                                            | <b>40 754</b>   | 31 814    |
| Gains réalisés sur les placements détenus en fiducie                                                                                                                                                                                                                     | <b>(13)</b>     | (343)     |
| Montants contractuels versés ou à verser, moins les coûts imputés à la construction en cours (notes 12 et 16) et moins les passifs réglés pour la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et le passif au titre des sites contaminés (notes 10 et 11) | <b>371 670</b>  | 397 591   |
| Charges financières                                                                                                                                                                                                                                                      | <b>275 461</b>  | 286 796   |
| Perte (gain) à la réévaluation de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et autres (note 10)                                                                                                                                                      | <b>29 352</b>   | (293 042) |
| (Gain) perte à la réévaluation du passif au titre des sites contaminés (note 11)                                                                                                                                                                                         | <b>(10 135)</b> | 32 342    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>783 290</b>  | 515 456   |

## 18. Instruments financiers

Comme EACL a recours à des instruments financiers, elle est exposée aux risques suivants : risque de crédit, risque de marché, risque de réglementation et risque d'illiquidité.

Le conseil d'administration s'assure qu'EACL a cerné les risques importants auxquels elle est exposée et que la direction les surveille et les atténue efficacement.

### a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'EACL subisse une perte financière si un client ou une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles. Ce risque provient principalement de certains actifs financiers détenus par EACL, soit la trésorerie, les placements, et les créances clients et autres débiteurs. Au 31 mars 2018, le risque de crédit maximal auquel était exposée EACL consistait en la valeur comptable de la trésorerie, du fonds pour le stockage à long terme des déchets, des placements détenus en fiducie et des créances clients et autres débiteurs.



EACL gère son risque de crédit entourant ses créances clients et autres débiteurs totalisant 40,6 millions de dollars (70,9 millions de dollars en 2017) en faisant affaire uniquement avec des clients de bonne réputation appartenant à un secteur réglementé par les gouvernements et en évaluant la solvabilité des clients avant de leur accorder du crédit. Le risque est réduit grâce au suivi effectué aux niveaux de gestion appropriés. Le risque de crédit rattaché à la trésorerie, au fonds pour le stockage à long terme des déchets et aux placements détenus en fiducie est atténué en faisant en sorte que ces instruments soient détenus par des institutions financières bien établies, investis dans des obligations d'État et de sociétés, et mis en œuvre au moyen d'une stratégie de placement prudente.

Le classement selon l'âge des créances clients brutes se présente comme suit :

|                                           | 31 mars |        |
|-------------------------------------------|---------|--------|
|                                           | 2018    | 2017   |
| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i> |         |        |
|                                           | \$      | \$     |
| Non échues                                | 3 436   | 11 117 |
| Échues depuis 1 jour à 30 jours           | 2 101   | 1 368  |
| Échues depuis 31 à 60 jours               | 7 130   | 1 408  |
| Échues depuis 61 à 90 jours               | 219     | 440    |
| Échues depuis plus de 90 jours            | 3 690   | 3 725  |
|                                           | 16 576  | 18 058 |

#### b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les variations des prix du marché, comme celles découlant de changements des taux d'intérêt et des taux de change, aient une incidence sur les résultats d'EACL ou entraînent une variation de la valeur de son portefeuille d'instruments financiers. L'objectif de la gestion du risque de marché est de contrôler l'exposition à ce risque à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement lié à ce risque.

EACL présente ses états financiers consolidés en dollars canadiens, mais conclut une partie des opérations liées à ses activités en monnaies étrangères. L'exposition au risque de change d'EACL découle principalement des opérations qu'elle conclut en dollars américains. Les activités de gestion du risque de change d'EACL ont pour objectif de réduire au minimum le risque lié aux opérations et la volatilité connexe de ses résultats et de ses engagements. Aux 31 mars 2018 et 2017, une variation à la hausse ou à la baisse de 5 % du taux de change (\$ CA/\$ US) n'aurait pas eu d'incidence importante sur l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé de l'exercice.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les activités de gestion du risque de taux d'intérêt d'EACL ont pour objectif de réduire au minimum la volatilité des revenus et des charges d'EACL. Le risque de taux d'intérêt auquel est exposée EACL se limite aux variations des taux d'intérêt touchant ses placements dans des obligations et aux variations des taux d'actualisation liés à la provision pour le déclassement et la gestion des déchets et au passif au titre des sites contaminés (notes 10 et 11).

#### c) Risque de réglementation

Le risque de réglementation s'entend du risque que les modifications apportées à la politique gouvernementale nuisent à la situation financière d'EACL. Les activités d'EACL sur ses sites sont très réglementées. Des changements apportés à la politique gouvernementale pourraient nuire à la situation financière d'EACL. La gestion du risque de réglementation d'EACL a pour objectif de surveiller activement les changements réglementaires et de les mettre en œuvre rapidement afin qu'EACL puisse poursuivre ses activités. En 2018, les objectifs d'EACL en matière de gestion du risque de réglementation étaient les mêmes qu'en 2017.

#### d) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque qu'EACL ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. EACL est économiquement dépendante des crédits parlementaires qu'elle reçoit du gouvernement du Canada.

EACL gère le risque d'illiquidité en procédant à des révisions interfonctionnelles des projets et activités d'affaires, en communiquant fréquemment avec son actionnaire pour gérer ses besoins de liquidités et obtenir un financement approprié, et en conservant un portefeuille de placements hautement liquides et d'instruments très rapidement convertibles en liquidités avec des contreparties de grande qualité.

Le classement selon l'âge des créiteurs bruts se présente comme suit :

| (en milliers de dollars canadiens) | 31 mars |       |
|------------------------------------|---------|-------|
|                                    | 2018    | 2017  |
|                                    | \$      | \$    |
| Non exigibles à la clôture         | 778     | 5 022 |
| Exigibles depuis 1 jour à 30 jours | 1 869   | 542   |
| Exigibles depuis 31 à 60 jours     | 4 930   | -     |
| Exigibles depuis 61 à 90 jours     | 40      | -     |
| Exigibles depuis plus de 90 jours  | 310     | 300   |
|                                    | 7 927   | 5 864 |

Tous les autres passifs financiers, y compris les montants à verser aux LNC, sont exigibles à moins d'un an.

#### e) Juste valeur des instruments financiers

Les normes comptables établissent un cadre pour évaluer la juste valeur et précisent l'information à fournir sur les évaluations de la juste valeur. Ce cadre consiste en une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui accorde la plus haute priorité aux prix cotés non rajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques (niveau 1) et la plus faible, aux données non observables (niveau 3).

La valeur comptable de la trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des créiteurs et charges à payer, et des avances de clients et obligations envers les clients se rapproche de leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces éléments.

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers évalués à la juste valeur, en fonction de la méthode d'évaluation utilisée. EACL utilise la hiérarchie qui suit pour classer les évaluations à la juste valeur :

Niveau 1 : Des prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : Des données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix).

Niveau 3 : Des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Un changement de méthode d'évaluation pourrait donner lieu à des transferts entre les niveaux 1, 2 ou 3. Pour les exercices clos les 31 mars 2018 et 2017, aucun transfert d'un niveau à l'autre n'est survenu.

| (en milliers de dollars canadiens)                        | 31 mars 2018 |          |          |        |
|-----------------------------------------------------------|--------------|----------|----------|--------|
|                                                           | Niveau 1     | Niveau 2 | Niveau 3 | Total  |
|                                                           | \$           | \$       | \$       | \$     |
| <b>Actifs évalués à la juste valeur</b>                   |              |          |          |        |
| Placements détenus en fiducie – équivalents de trésorerie | 216          | -        | -        | 216    |
| Placements détenus en fiducie – obligations               | -            | 50 442   | -        | 50 442 |
|                                                           | 216          | 50 442   | -        | 50 658 |

| (en milliers de dollars canadiens)                        | 31 mars 2017 |          |          |        |
|-----------------------------------------------------------|--------------|----------|----------|--------|
|                                                           | Niveau 1     | Niveau 2 | Niveau 3 | Total  |
|                                                           | \$           | \$       | \$       | \$     |
| <b>Actifs évalués à la juste valeur</b>                   |              |          |          |        |
| Placements détenus en fiducie – équivalents de trésorerie | 102          | -        | -        | 102    |
| Placements détenus en fiducie – obligations               | -            | 50 227   | -        | 50 227 |
|                                                           | 102          | 50 227   | -        | 50 329 |

## 19. Opérations entre apparentés

Du point de vue de la propriété, EACL s'apparente à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. EACL est partie à des opérations avec les entités gouvernementales dans le cours normal de ses activités et selon les conditions commerciales normales qui s'appliquent à tous les particuliers et entreprises. Ces opérations sont évaluées d'après la valeur d'échange, c'est-à-dire la contrepartie établie et convenue par les apparentés.

Outre les opérations décrites aux notes 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 15, EACL conclut également, dans le cours normal de ses activités, diverses opérations avec le gouvernement, ses organismes et d'autres sociétés d'État.

EACL a également conclu des opérations avec ses principaux dirigeants. Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'EACL, y compris ses administrateurs et les membres de sa haute direction. Le tableau qui suit résume, à des fins comparatives, les montants versés ou à verser aux principaux dirigeants.

| (en milliers de dollars canadiens)  | 31 mars |       |
|-------------------------------------|---------|-------|
|                                     | 2018    | 2017  |
|                                     | \$      | \$    |
| Salaires et avantages à court terme | 3 410   | 2 988 |
| Prestations de cessation d'emploi   | 343     | 961   |
| Avantages postérieurs à l'emploi    | 1 701   | 1 151 |
|                                     | 5 454   | 5 100 |

Dans le cadre de la mise en œuvre du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur en 2015, EACL a fait la transition de grande société d'État en une petite société d'État. Par conséquent, EACL, appuyée de consultants en rémunération externes, a mis au point une philosophie en matière de rémunération pour se conformer à ce nouveau rôle. L'objectif est d'attirer et de fidéliser des personnes qui possèdent les compétences et l'expertise recherchées afin qu'EACL puisse remplir sa mission et optimiser les ressources pour le Canada, y compris le recrutement d'experts avec une expérience internationale dans l'application de modèles semblables d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur au Royaume Uni et aux États-Unis.

La philosophie en matière de rémunération d'EACL consiste à harmoniser sa rémunération totale à celle d'un groupe de comparaison, tout en reconnaissant qu'un traitement différencié particulier peut être nécessaire pour les compétences difficiles à recruter ou spécialisées. Cette philosophie tient compte de facteurs comme les comparateurs de marché appropriés, l'emplacement géographique des employés d'EACL et la disponibilité limitée à l'échelle internationale du personnel spécialisé nécessaire pour assurer une supervision efficace de ce modèle complexe et des activités requises pour l'exécution du mandat d'EACL. Dans le cadre de cette stratégie de rémunération, EACL examinera périodiquement sa philosophie en matière de rémunération, notamment le caractère approprié de son groupe de comparaison et la rémunération de ses employés par rapport à la médiane du marché.

# GOVERNANCE D'ENTREPRISE

La structure de gouvernance d'EACL est semblable à celle des sociétés constituées en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, à quelques exceptions importantes près :

- i. EACL est une société d'État mandataire et une société d'État mère assujettie aux dispositions de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Canada.
- ii. L'unique actionnaire d'EACL est le gouvernement du Canada, représenté par le ministre des Ressources naturelles.
- iii. Les membres du conseil d'administration (le « conseil »), le président du conseil d'administration et le président et premier dirigeant d'EACL sont nommés par le gouvernement du Canada, par voie de décret.

Le président et premier dirigeant d'EACL a été nommé par le gouverneur en conseil en février 2018 pour un mandat de deux ans. Le président et premier dirigeant dirige EACL dans la réalisation de son mandat selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Tous les membres de la direction qui relèvent directement du président et premier dirigeant sont nommés par le conseil d'administration par l'entremise du comité de ressources humaines et de gouvernance sur recommandation du président et premier dirigeant. Chacun d'eux doit rendre compte d'un domaine d'activité précis.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

EACL est régie par un conseil d'administration qui fournit une orientation stratégique et des conseils au président et premier dirigeant. Le conseil, par l'entremise de son président ou du président d'un de ses comités, reçoit des directives du seul actionnaire d'EACL, le gouvernement du Canada, représenté par le ministre des Ressources naturelles. Il rend compte au Parlement par le truchement du ministre des Ressources naturelles.

Le conseil d'EACL a deux comités, à savoir le comité d'audit et le comité de ressources humaines et de gouvernance, qui ont chacun une charte spécifique qui définit les responsabilités envers le conseil et en son nom.

À l'exercice 2017-2018, le conseil a fourni des commentaires, des conseils et des opinions sur le rôle de surveillance d'EACL et la gestion contractuelle du modèle d'OGEE, a surveillé les activités du Bureau de clôture à l'égard du règlement des obligations juridiques conservées par EACL après la vente de ses activités commerciales, a assuré une surveillance de la gestion des risques d'entreprise et risques commerciaux, et a continué de présenter des rapports au ministre des Ressources naturelles concernant l'acquittement du rôle et des responsabilités du conseil en matière de gouvernance.

Au 31 mars 2018, le conseil se composait de six administrateurs. À l'exception du président et premier dirigeant d'EACL, ces administrateurs ne faisaient pas partie de l'équipe de direction d'EACL et ne recevaient aucune rémunération de cette dernière autre que les jetons de présence. Il est à noter que M. Bob Hamilton, qui a siégé au conseil au cours de l'exercice jusqu'en juin 2017, ainsi que M. Philip Jennings, qui a été nommé au conseil en juin 2017, n'ont reçu aucune rémunération. Les administrateurs, le président du conseil et le président et premier dirigeant d'EACL sont nommés par le gouvernement du Canada, par voie de décret. La liste des membres du conseil au cours de l'exercice 2017-2018 ainsi que la date de fin de leur mandat figurent ci-dessous.


**Claude Lajeunesse, Ph. D.**

Claude Lajeunesse est président du conseil d'administration d'EACL. Il siège au conseil d'administration d'EACL depuis mars 2005 et occupe le poste de président depuis août 2016.

Auparavant, M. Lajeunesse a été président et chef de la direction de l'Association des industries aérospatiales du Canada, président de l'Université Concordia, à Montréal, et président et vice-chancelier de l'Université Ryerson, à Toronto. Il a également été président et chef de la direction de l'Association des universités et collèges du Canada maintenant appelée Universités Canada.

M. Lajeunesse a obtenu son baccalauréat en génie physique de l'École Polytechnique de Montréal avant d'obtenir sa maîtrise en sciences et son doctorat en génie nucléaire au Rensselaer Polytechnic Institute à Troy, dans l'État de New York.

*Comités : Membre du comité de ressources humaines et de gouvernance et du comité d'audit*


**M<sup>me</sup> Martha Tory**

Martha Tory a été nommée au conseil d'administration d'EACL en octobre 2016 et agit à titre de présidente du comité d'audit du conseil.

En 2015, M<sup>me</sup> Tory a pris sa retraite d'Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. où elle était associé d'audit ayant la responsabilité de clients dans divers secteurs d'activité. Elle est actuellement membre du conseil d'administration d'un certain nombre d'organisations, soit membre du conseil d'administration et présidente du comité d'audit de la HomeEquity Bank, du MaRS Discovery District, de l'University of Toronto Press et du George Brown College. Elle est également membre du conseil d'administration, membre du comité d'audit et présidente du comité des affaires commerciales et des ressources humaines du Sunnybrook Health Sciences Centre.

M<sup>me</sup> Tory est membre du Conseil de surveillance de la normalisation comptable, instance indépendante dont le mandat consiste à surveiller le Conseil des normes comptables et le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, groupes responsables de l'établissement des normes comptables pour les organisations canadiennes, à évaluer ces organismes et à donner son avis sur leur orientation stratégique et l'établissement de leurs priorités.

M<sup>me</sup> Tory est comptable professionnelle agréée et Fellow des Comptables professionnels agréés de l'Ontario. Elle détient le titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés et un baccalauréat en commerce du Trinity College de l'Université de Toronto.

*Comités : Membre du comité de ressources humaines et de gouvernance et du comité d'audit (présidente depuis juillet 2017)*



### **M. James Burpee**

James Burpee a été nommé au conseil d'administration d'EACL en juin 2017 et agit à titre de président du comité des ressources humaines et de gouvernance du conseil.

M. Burpee compte près de 40 ans d'expérience en tant que stratège principal dans le secteur de l'électricité, ayant occupé divers postes de haute direction pour Ontario Hydro et Ontario Power Generation. M. Burpee a également été chef de la direction de Bridge Renewable Energy Technologies Inc., une entreprise qui commercialisait des systèmes électriques de gazéification de la biomasse principalement dans les pays en développement. Plus récemment, M. Burpee a été président et chef de la direction de l'Association canadienne de l'électricité.

M. Burpee a également siégé au conseil d'administration du Conseil canadien de l'énergie et de l'Association canadienne de l'électricité, dont un an à titre de président.

M. Burpee est actuellement avocat-conseil au sein du groupe Énergie et environnement du Sussex Strategy Group.

M. Burpee est titulaire d'un baccalauréat en sciences appliquées, génie mécanique de l'Université de Toronto et est membre de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario et de l'Institut des administrateurs de sociétés. Il détient le titre de IAS.A.

*Comités : Membre du comité de ressources humaines et de gouvernance (président depuis septembre 2017) et du comité d'audit*



### **M<sup>me</sup> Carmen Abela**

Carmen Abela a été nommée au conseil d'administration d'EACL en juin 2017.

M<sup>me</sup> Abela compte près de 20 ans d'expérience de service-conseil auprès des cadres supérieurs sur la surveillance, la gouvernance, la reddition de comptes, l'audit interne, la gestion des risques et du rendement du secteur public.

M<sup>me</sup> Abela est actuellement directrice générale de WindReach Consulting Services Inc. et a déjà été agente de gestion des risques par intérim à la Banque du Canada et présidente du conseil d'administration de l'Institut des vérificateurs internes du Canada (IVI Canada).

M<sup>me</sup> Abela possède une maîtrise en administration publique de l'Université Carleton. Elle est auditrice interne agréée et détient le titre d'administratrice agréée du Director's College.

*Comités : Membre du comité de ressources humaines et de gouvernance et du comité d'audit*





### **M. Philip Jennings**

Philip Jennings a été nommé au conseil d'administration d'EACL en juin 2017.

M. Jennings est actuellement sous-ministre délégué de Ressources naturelles Canada. Avant d'exercer ce rôle, M. Jennings a occupé le poste de sous-ministre adjoint, secteur de l'industrie à Innovation, Sciences et Développement économique Canada et a occupé divers poste de haute direction à Ressources naturelles Canada, notamment à titre de sous-ministre adjoint au Bureau de gestion des grands projets, sous-ministre adjoint, restructuration d'Énergie atomique du Canada limitée, de directeur général à la Direction des ressources pétrolières et de directeur à la Division de la gestion des régions pionnières. Il a également occupé d'autres postes de direction au Bureau du Conseil privé, à Développement des ressources humaines Canada ainsi qu'au Conseil de recherches en sciences humaines.

M. Jennings est titulaire d'un baccalauréat en sciences sociales avec spécialisation en économie de l'Université d'Ottawa et d'une maîtrise en économie de l'Université Queen's.

*Comités : Aucun*



### **M. Richard Sexton**

Richard Sexton est président et premier dirigeant d'EACL; il a été nommé en février 2017 et son mandat a été renouvelé en février 2018.

M. Sexton compte plus de 32 ans d'expérience dans le déclassé et la gestion des déchets. Il a, entre autres, exercé son leadership aux sites de déclassé de Magnox et Sellafield au Royaume-Uni, et de Rocky Flats et Connecticut Yankee aux États-Unis, tous des projets qui comptent parmi les plus imposants et les plus complexes au monde. Plus récemment, M. Sexton a occupé le poste de chef de l'exploitation aux sites de déclassé accéléré des réacteurs Magnox, où il était responsable de mettre en place des changements transformationnels en matière de stratégie de déclassé, d'exécution, des coûts et des échéanciers. M. Sexton s'appuie également sur une vaste expérience dans la gestion des relations entre diverses parties prenantes.

En qualité de président et premier dirigeant, M. Sexton est responsable de la direction d'EACL dans son mandat de surveillance, en s'assurant que les priorités du gouvernement sont mises en œuvre de façon sécuritaire et efficiente selon le modèle d'OGEE.

M. Sexton est titulaire d'une maîtrise en génie sanitaire radiologique de l'Université Northwestern, d'un baccalauréat en chimie et d'une certification (Partie 1) de l'American Board of Health Physics. Il a publié de nombreux articles et présenté des exposés sur le déclassé. Il possède deux brevets à l'égard du matériel de détection des radiations.

*Comités : Aucun*

### Tableau de présence des administrateurs aux réunions du conseil et des comités (2017-2018)

| Director                           | Comité d'audit<br>(6 réunions) | Comité de<br>ressources<br>humaines et de<br>gouvernance<br>(3 réunions) | Conseil<br>d'administration<br>(10 réunions) |
|------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Claude Lajeunesse                  | 6/6                            | 3/3                                                                      | 10/10                                        |
| Martha Tory <sup>1</sup>           | 6/6                            | 3/3                                                                      | 10/10                                        |
| James Burpee <sup>2, 3, 4, 5</sup> | 5/5                            | 2/2                                                                      | 8/8                                          |
| Carmen Abela <sup>2, 3, 4</sup>    | 5/5                            | 2/2                                                                      | 8/8                                          |
| Philip Jennings <sup>2</sup>       | 4/5                            | 2/2                                                                      | 7/8                                          |
| Richard Sexton <sup>6</sup>        | 6/6                            | 3/3                                                                      | 10/10                                        |
| Jim Hall <sup>7</sup>              | 1/1                            | 1/1                                                                      | 2/2                                          |
| Bob Hamilton <sup>7</sup>          | 1/1                            | 1/1                                                                      | 2/2                                          |

<sup>1</sup> Nommée présidente du comité d'audit en juillet 2017.

<sup>2</sup> Nommé(e) au conseil d'administration en juin 2017.

<sup>3</sup> Nommé(e) au comité des ressources humaines et de gouvernance en août 2017.

<sup>4</sup> Nommé(e) au comité d'audit en août 2017.

<sup>5</sup> Nommé président du comité des ressources humaines et de gouvernance en septembre 2017.

<sup>6</sup> Nommé président et premier dirigeant en février 2017 et mandat renouvelé en février 2018.

<sup>7</sup> A quitté le conseil d'administration en juin 2017.

## Bureaux d'EACL

Siège social

Laboratoires de Chalk River  
286 Plant Road, édifice 508  
Chalk River (Ontario)  
Canada K0J 1J0

Bureau d'Ottawa

270, rue Albert, bureau 1500  
Ottawa (Ontario)  
Canada K1P 5G8

Laboratoires de Whiteshell

1 Ara Mooradian Way  
Pinawa (Manitoba)  
Canada R0E 1J0

